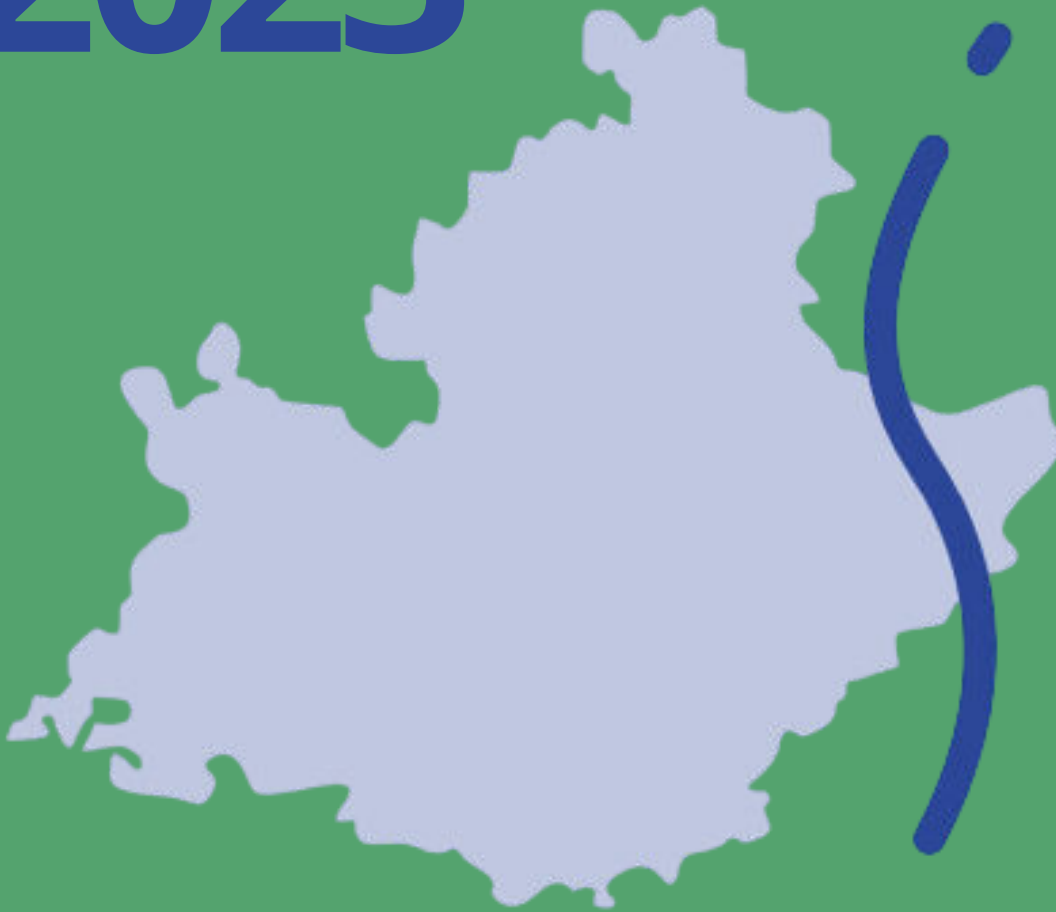


RAPPORTS 2023



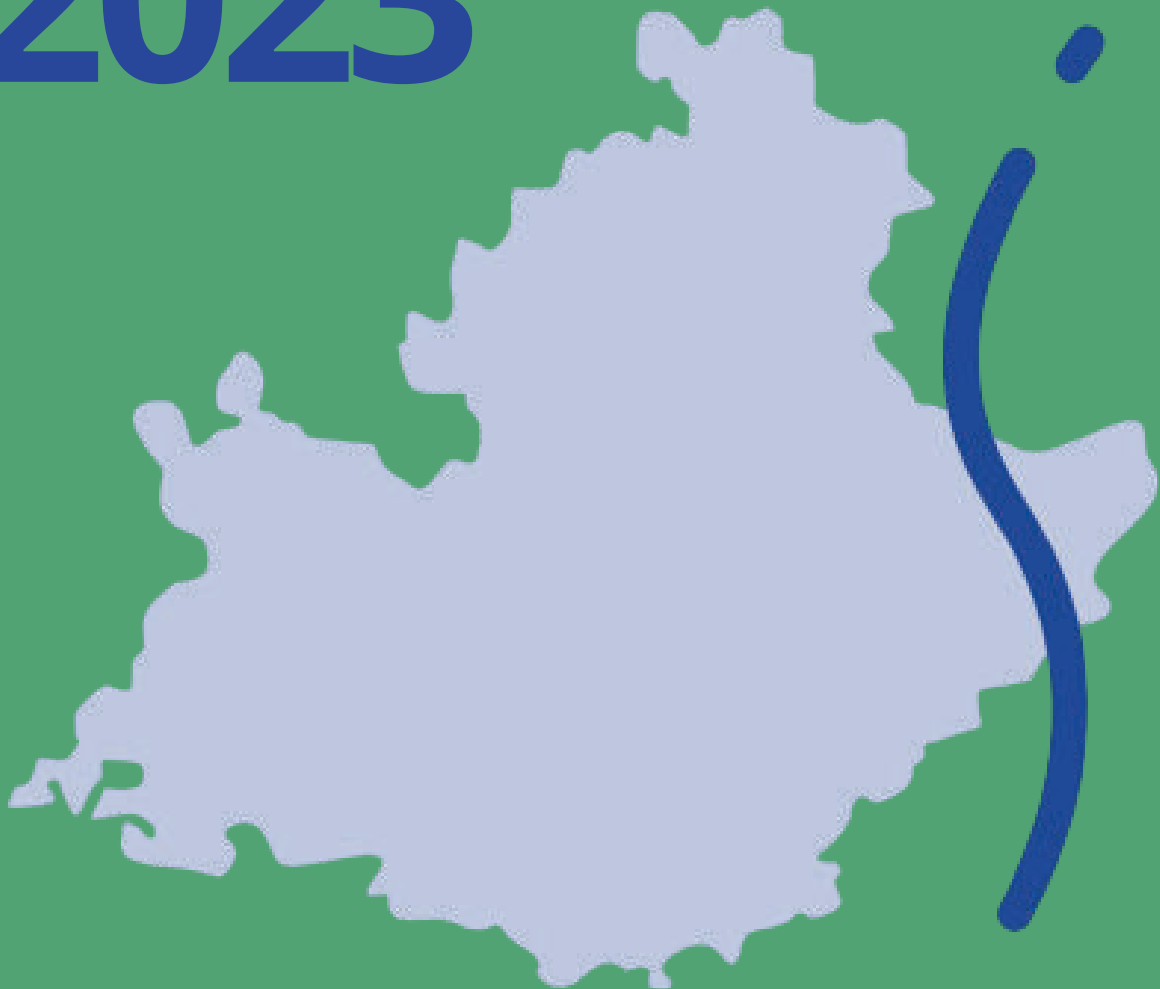
MARS 2024

Rapport moral
Rapport d'activité
Rapport financier

Rapport de la commission de contrôle des comptes
Rapport général du commissaire aux comptes

RAPPORT MORAL

2023



MARS 2024

Rédaction

**Christophe BARCELO,
Président**

L'année 2023 a été une année que nous pourrions qualifier de très particulière pour notre association.

C'est, en effet, la première fois depuis la création des URPS qu'une large majorité des administrateurs ont mis fin au mandat des membres du bureau de l'association.

La commission aux comptes 2022, présidée par Jean-Luc Ferracci et installée par un vote réglementaire seulement le 1^{er} mars 2023, a mis en évidence une multitude de dysfonctionnements dans la gestion de l'URPS infirmière Provence Alpe Côte d'Azur.

Parmi les irrégularités ainsi mises en évidence :

- des décisions prises sans validation de l'assemblée générale,
- aucun vote de budget prévisionnel permettant un fonctionnement courant de la structure,
- l'absence de tenue de l'Assemblée Générale Annuelle avant le 31 mars conformément aux textes régissant les URPS,

Il y a eu également de vives tensions en interne avec des salariés en début d'année 2023, aboutissant, notamment à une rupture conventionnelle.

Demandée par plus de la moitié des administrateurs depuis avril, une assemblée générale extraordinaire a finalement été convoquée le 19 juin reprochant des fautes graves aux membres du bureau. Une nouvelle équipe a été mise en place lors de cette séance, dans le respect des statuts de notre association.

Les premiers objectifs ont été de restructurer notre union, de rétablir les règles de fonctionnement, de relancer les actions mais, malheureusement, il a fallu aussi gérer les conséquences des décisions prises antérieurement.

Dans les jours qui ont suivi notre prise de fonction, nous avons été confrontés à trois problématiques : la réception du pré-rapport de la Cour des comptes, une réquisition judiciaire du parquet financier de Paris et le contrat passé avec la SAS Konnekt pour l'organisation d'un congrès au Palais du Pharo le 30 septembre.

Le document confidentiel envoyé par la Cour des Comptes mettait en évidence l'obligation de respecter les règles de la commande publique par les URPS mais comportait également des informations erronées transmises par notre union en début 2023.

Nous avons donc envoyé, avec l'aide d'un avocat, du commissaire aux comptes, du cabinet comptable et de notre attachée de direction, une réponse détaillée dès juillet 2023 et l'URPS a été auditionnée par la Cour des comptes, sur Paris, en septembre.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui nous ont accompagnés dans la gestion de ce dossier.

Concernant le congrès, le contrat relatif à cet événement organisé la SAS Konnekt a été signé par le président en place de juin 2021 à juin 2023 sans validation de l'assemblée générale et sans respecter le formalisme qu'impose le code de la commande publique au vu du montant engagé.

Le bureau mis en place le 19 juin a été sommé le 21 juin vers 8h30 de confirmer avant 17h l'organisation du congrès par la SAS Konnekt et la société City Cast (associée au contrat), ce qui était impossible, sans une analyse juridique et comptable de la situation.

Le nouveau Bureau a proposé, en vain, une réunion avec la Société Konnekt, qui avait suspendu unilatéralement dès le 21 juin 2023, en même temps que l'envoi par courriels de son ultimatum, certaines de ses actions. Le co-organisateur de l'évènement, la Société City Cast, a adressé quant à elle un mail le 27 juin 2023 à au moins un exposant indiquant qu'elle « n'est plus en charge de cet événement depuis la semaine dernière ». Des exposants ont cherché en vain à se mettre en rapport avec Konnekt et City Cast.

Au final, l'ancien Bureau n'ayant pas fait approuver préalablement en AG le choix de la candidature de la Société Konnekt, la signature de son contrat ainsi que le budget prévisionnel, en violation des statuts et du règlement intérieur de notre URPS, et afin de ne pas être complice du non-respect de la commande publique dans un contexte très sensible en lien avec le pré-rapport confidentiel de la Cour des comptes et la réquisition judiciaire du parquet financier de Paris sur cette thématique, le congrès de 2023 a été annulé et nous avons confié le suivi de cette affaire à un avocat.

Plusieurs courriers ont été échangés par avocat avec la Société KONNEKT et son Conseil aux fins d'essayer de trouver une solution amiable, en vain.

Le contrat qui a été signé avec la Société Konnekt manque de clarté et le suivi comptable et juridique de l'opération par l'ancien Bureau a été défaillant.

Nous avons eu les plus grandes difficultés pour faire cesser par la Société Konnekt la commercialisation de l'évènement sur le site internet dédié

(onglets « exposants » et « réservation des billets » toujours actifs alors que l'évènement avait été annulé).

Un constat par Commissaire de justice a dû être dressé.

Nonobstant plusieurs mises en demeure par courriers d'avocat et une sommation par commissaire de Justice, et bien que certains éléments aient été remis dans le cadre des échanges entre avocats, nous n'avons pas pu obtenir à ce jour de la société Konnekt une véritable reddition des comptes pour la gestion des fonds encaissés (environ 120.000 € hors sommes directement versées à CITY CAST par l'URPS Infirmière Paca).

Nous n'avons pas pu avoir notamment communication de l'ensemble des justificatifs comptables et contractuels y afférents et aucune facture n'a été envoyée par la société Konnekt au titre des sommes importantes versées par notre union.

La Société Konnekt refuserait par ailleurs de rembourser les exposants (environ 19.000 €).

Au vu du positionnement de la SAS Konnekt, de l'importance des sommes engagées sans véritable reddition des comptes ni envoi de factures, eu égard au rapport de la Cour des comptes déposé en 2024 qui a confirmé la soumission des URPS au respect des règles de la commande publique, et suivant le mandat donné par l'assemblée générale, un projet de recours contentieux sera présenté prochainement par l'avocat en charge du dossier.

Sur le plan des ressources humaines, après les tensions internes du début d'année, l'URPS a dû négocier une rupture conventionnelle avec notre chef de projets, à la suite d'un arrêt maladie de plusieurs semaines.

Afin que notre union soit accompagnée administrativement et dans le respect des règles, avec l'accord de l'assemblée générale, le bureau s'est rapidement attelé au recrutement d'un directeur ayant, à minima, un niveau master 2 en droit public. Un accord d'entreprise a été conclu au sein de notre entité et un contrat a été signé avec monsieur Alexis BOUCHE qui nous a rejoint en novembre 2023.

Nous nous sommes attachés à redonner un formalisme dans le fonctionnement de l'URPS et le respect des règles avec l'organisation d'assemblées générales régulières afin de présenter et valider les actions, projets et budgets.

Nous avons mis en place des registres numérotés et paraphés afin de consigner règlementairement les comptes-rendus de réunions de bureau ou d'AG, après validation de ceux-ci, et sans risque de modification ultérieure.

Des procédures de validation des achats, plus contraignantes que le règlement intérieur, ont été fixées en bureau afin de répondre aux règles de la commande publique.

Sur ce point, pour l'organisation du forum 2024, nous avons signé avec le GRADES IESS, agissant en tant que centrale d'achats au titre de l'article L 2113-2 du code la commande publique, une convention de mise à disposition du Lot 9 – événementiel de l'accord-cadre N° 010.000 afin de respecter les règles contraignantes relatives au budget d'un tel événement et ainsi protéger l'URPS.

La société AGORA COMMUNICATION a remporté la consultation.

Notre 9^{ème} forum se tiendra le 9 avril 2024 au Parc Chanut.

Quand cela a été matériellement possible et dans le respect des règles, de nouvelles consultations concernant les contrats de l'association ont été faites (assistance comptable, ménage...).

Entre septembre et octobre, alors que nous nous consacrons au lancement des actions et reprises de contacts auprès des partenaires, l'URPS s'est retrouvée durant plusieurs semaines sans adresse mail fonctionnelle dû à un non-paiement du nom de domaine.

Le domaine en .com, décidé par le bureau antérieur pour les messageries électroniques en remplacement du .fr, avait été acheté auprès d'une société américaine. L'adresse de contact / facturation indiquée lors de l'achat était une adresse personnelle, non URPS, d'un membre de l'ancien bureau. Les démarches pour récupérer ce nom de domaine ont donc été longues et compliquées.

Lors du second semestre 2023, l'URPS s'est toutefois positionnée, dans les limites de ses missions, sur la promotion et la défense de l'exercice libéral infirmier :

- Premièrement, en élaborant une contribution de l'URPS Infirmière relative au projet régional de santé 2023-2028 (PRS3) et en la diffusant non seulement à l'ARS mais également auprès des représentants politiques, institutionnels et acteurs régionaux de la santé.

Il nous a semblé important de porter la voix des infirmiers libéraux de notre région.

Malgré toutes les réunions préparatoires faites lors du 1^{er} semestre 2023 aucun projet de contribution n'avait été envoyée durant la période de consultation préalable au PRS,

- Deuxièmement, en défendant auprès des services de l'ARS en charge des SSIAD l'interdiction de création de nouvelles places dans les zones sur-dotées en infirmiers libéraux.

- Enfin, en relançant une communication sur tous les réseaux sociaux et en rencontrant les politiques.

Nous pensons que les autorités n'intégreront les infirmiers libéraux que si la profession et ses représentants sont visibles et présents dans un maximum de réunions et instances (réunions ARS, CRSA, CSOS, CTS, CCOPD, conseils d'administration des structures partenaires...).

Nous avons donc également repris des relations et échanges réguliers avec :

- les autres URPS (principalement médecins et sages femmes en 2023),
- les associations ou structures partenaires (IeSS, CIUS, ONCO PACA, DAC ou ARCA SUD pour n'en citer que quelques-unes),
- ainsi qu'avec les fédérations : FHF (hospitalisation publique), FHP (établissements privés) et FEHAP (établissements privés solidaires).

Sur le plan des projets, ils ont surtout été axés vers le numérique en santé avec le développement du dossier de soins infirmiers de coordination dans Azurezo et d'un outil de téléconsultation assistée, avec l'URPS ML, qui sera mis à disposition gratuitement des infirmiers libéraux. Ces deux outils devraient être lancés et fonctionnels lors du forum du 9 avril prochain.

Pour conclure, je souhaite que toutes les actions engagées en 2023 porteront leurs fruits en 2024, déjà par l'organisation d'un beau forum où nous avons la confirmation de présence de la co-responsable de la Direction du Numérique en Santé au ministère, du Docteur Lucas (ancien président de l'agence du numérique en santé) ainsi que le directeur de l'ARS et Renaud Muselier, président de la Région Sud.

Le forum sera l'occasion de présenter la nouvelle identité visuelle de notre union avec le site internet repensé, validé en assemblée plénière fin 2023. Souhaitons enfin l'adhésion des infirmiers aux outils Azurezo et à la solution EXTELIB, mais également la mise en route des prochaines actions portées par notre union dans un climat que nous espérons plus apaisé.

Merci à tous.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

**MARS
2024**



Rédaction
et mise en page

**Alexis BOUCHÉ,
Directeur**

Directeur de la publication

**Christophe BARCELO,
Président**

SOMMAIRE

L'URPS INFIRMIÈRE PACA, QU'EST-CE QUE C'EST ?	1	PAGE 3
LES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2023	2	PAGE 7
ÉTATS FINANCIERS	3	PAGE 8
NOTRE VIE INTERNE	4	PAGE 9
NOS ACTIONS	5	PAGE 11
NOS PARTENARIATS	6	PAGE 25
LE CONTRÔLE DE LA COUR DES COMPTES	7	PAGE 26

L'URPS INFIRMIÈRE PACA, QU'EST-CE QUE C'EST ?



24

C'est le nombre d'élus

5 ans

Durée du mandat

2011

Année de création de
l'URPS infirmière PACA

Depuis 2011, l'URPS infirmière PACA, association loi de 1901 créée par la loi HPST du 21 juillet 2009, agit pour valoriser le rôle et les compétences des infirmiers libéraux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

LES MISSIONS



LES ÉLECTIONS

Tous les cinq ans, 24 infirmiers libéraux exerçant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont élus, sur la base de listes syndicales pour siéger à l'URPS infirmière PACA.

Lors de la dernière élection de 2021, quatre syndicats ont obtenu des sièges :

- Convergence infirmière : 8 sièges
- FNI : 6 sièges
- SNIIL : 6 sièges
- INFIN'IDELS : 4 sièges

Les élections URPS permettent aux syndicats, en fonction du résultat de leur liste, d'être reconnus représentatifs au niveau national, c'est-à-dire de pouvoir notamment négocier avec l'Assurance Maladie pour l'évolution de la convention nationale des infirmiers ou encore de la NGAP.

Attention toutefois, une fois élu au sein de l'URPS, un élu représente l'ensemble des infirmiers libéraux de la région, et non son syndicat d'origine.

LES ÉLUS

DES INFIRMIERS LIBÉRAUX EN ACTIVITÉ

Tout élu doit avoir une activité d'infirmier libéral conventionnée.

Les représentants de l'URPS infirmière PACA sont donc tous des infirmiers libéraux en activité. Cela leur permet notamment de garder un contact avec le terrain pour représenter au mieux la profession.

RÔLE ET MISSIONS

- * Représentation des infirmiers libéraux de la région PACA auprès de l'ARS et de nos partenaires (GRADeS ieSS, Onco PACA-Corse, DAC ...).
- * Fixation des objectifs et orientations prioritaires.
- * Gestion de projets ...

Les élus fixent le cap de l'URPS infirmière PACA et participent au déploiement d'actions utiles aux infirmiers libéraux de la région.

COMPOSITION DE L'URPS INFIRMIÈRE PACA EN 2023

Le Bureau jusqu'au 19 juin 2023



François POULAIN
Président



Saïda MEZI
Vice-Présidente



Maxence RAPHAËL
Secrétaire général



Daniel DARQUE
Secrétaire adjoint



Élodie MANIKOWSKI
Trésorière



Haizia MOULAI
Trésorière adjointe

Le Bureau à partir du 19 juin 2023



Christophe BARCELO
Président



Christophe CHABOT
Vice-Président



Laurence ROUSSELET
Secrétaire générale



Daniel DARQUE
Secrétaire adjoint



Pierre HOYER
Trésorier



Valérie LAPIERRE
Trésorière adjointe

Les autres administrateurs



Alexandra AZZOPARDI



Jean-Michel BIDEAU



Franz BOUSSEGUI



Éric CASTELLI



Sébastien CHARTIER



Jean-Luc FERRACCI



Audrey FERRULLO



Patrick KARSENTI



Jessica LAVIGNE



Thierry MUNINI



Jean-Sébastien NIZOU



Valérie LIVET
*Administratrice jusqu'au
6 septembre 2023*



Pierrette KAISER
*Administratrice à partir du
6 septembre 2023*



LE FINANCEMENT DE L'UNION

L'URPS infirmière est financée par les infirmiers libéraux via la Contribution aux URPS (CURPS) gérée par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS).

Le montant de la contribution est de 0,1% du chiffre d'affaires de chaque infirmier libéral et ne peut excéder 219,96€ pour 2023, soit 0,50% du montant de la valeur annuelle du plafond de la sécurité sociale actualisé chaque année.

En complément, l'URPS infirmière PACA peut conclure des conventions avec l'ARS (CPOM ...) pour financer des projets coûteux, innovants et répondants aux besoins de la région.

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

Début 2023, l'URPS infirmière PACA salariait une attachée de direction et une cheffe de projets. A la suite d'un arrêt maladie de la cheffe de projets (remplacée pendant 3 mois par un CDD) et d'une rupture conventionnelle ayant mené à son départ fin juillet 2023, notre association ne comprenait plus de salarié dédié à la gestion de projets.

Les élus du Bureau nouvellement installé, en accord avec l'Assemblée Générale, ont alors décidé de recruter un Directeur ou une Directrice afin de pouvoir répondre aux appels à projets, éviter les dysfonctionnements juridiques et assurer une continuité lors des changements de mandature.

Alexis BOUCHÉ, issu d'une formation en droit public et ayant déjà eu une expérience en tant que Directeur de l'URPS infirmiers Centre-Val de Loire, a rejoint l'URPS infirmière PACA le 2 novembre 2023.

LES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2023

6

Assemblées
Générales



679 194 €
de budget annuel
(CURPS)

19

réunions de
Bureau



19/06/2023
Changeement de
Bureau



Recrutement
d'un directeur



Contrôle de
la Cour des
comptes



Actualisation du
Projet Régional
de Santé



De nombreux
projets initiés
ou relancés

ÉTATS FINANCIERS

2023



Produits

687 029 €



Charges

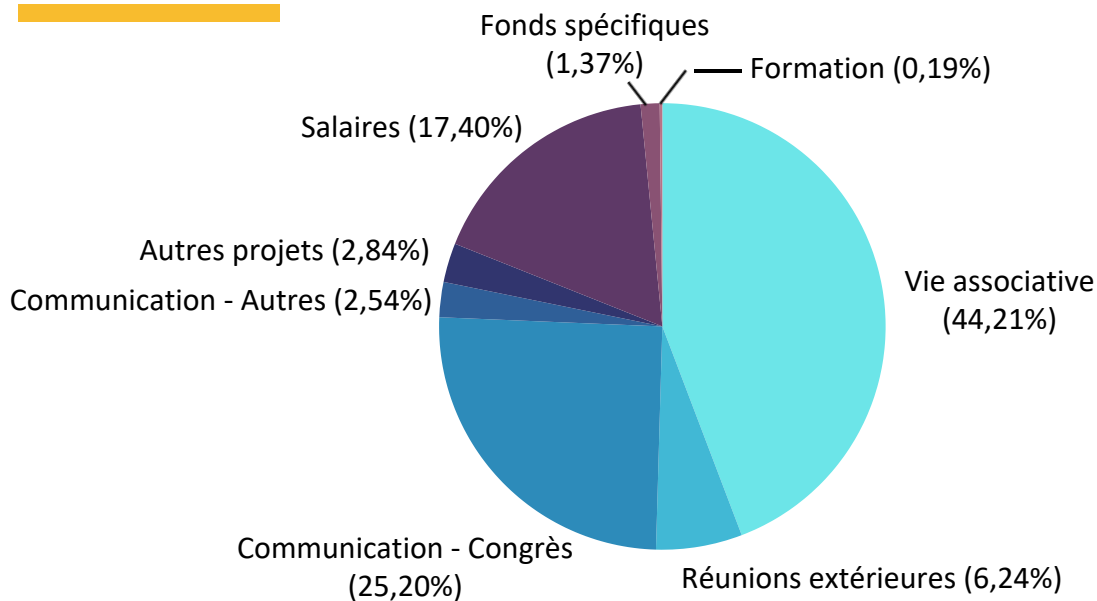
649 122 €



Résultat d'exploitation

39 062 €

LES DÉPENSES DE L'ANNÉE



Le contrôle des comptes

1

Au quotidien par le suivi comptable des dépenses avec l'appui d'un expert-comptable

2

Autant de fois qu'utile par une commission de contrôle interne composée de 4 élus non membres du Bureau

3

Une fois par an via une certification par un commissaire aux comptes externe et indépendant

NOTRE VIE INTERNE

UN COLLECTIF ACTIF ET DYNAMIQUE

6

**Assemblées
Générales**



**Des dizaines de
réunions internes**
sur la gestion de l'association,
la création et le suivi de projets ...

19

**réunions de
Bureau**

DES DIFFICULTÉS IMPORTANTES

UN CHANGEMENT DE BUREAU EN COURS DE MANDATURE

Au regard de nombreuses règles non respectées (absence de respect de la commande publique, non sollicitation de l'Assemblée Générale pour des questions relevant pourtant de sa compétence, engagement de sommes conséquentes en toute illégalité ...), une Assemblée Générale s'est réunie le 19 juin 2023 à la demande de la majorité des membres de notre Union et a déclaré démissionnaire d'office du Bureau : le Président, la Vice-Présidente, la Trésorière et la Trésorière adjointe.

Le Secrétaire général et le Secrétaire adjoint ont pour leur part démissionné de leurs fonctions de leur propre fait.

Dans la continuité, un nouveau Bureau a été élu avec pour ligne de conduite affichée une volonté de renforcer l'action de l'URPS infirmière PACA dans le respect de l'opposition et des textes régissant notre Union.

PROBLÈME INFORMATIQUES

Durant un mois et demi, le nom de domaine « urps-infirmiere-paca.com » et les adresses mails institutionnelles de notre Union se sont retrouvées bloquées du fait de difficultés techniques internes et de transmissions incomplètes d'informations.

Si le nouveau Bureau de l'URPS infirmière PACA a réagi rapidement pour trouver des solutions palliatives (création de nouvelles adresses mails ...), cette situation a tout de même impacté l'activité de notre Union : difficultés à entrer en contact avec nos partenaires, difficultés pour ces derniers de nous joindre, perte d'informations ...

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires pour leur compréhension et leur accompagnement dans cette période difficile.

Cela aura au moins permis à l'URPS infirmière PACA de renforcer sa gestion informatique interne et d'instaurer des gardes fous pour éviter toute nouvelle difficulté de la sorte.

RESTRUCTURER ET PÉRENNISER

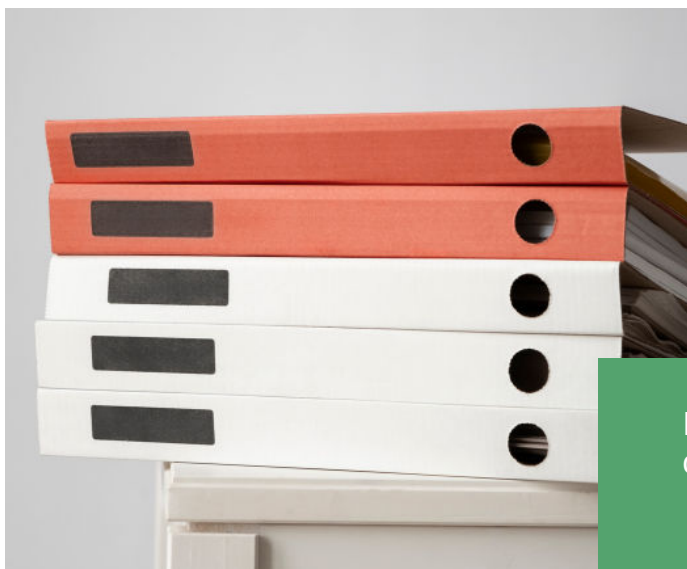
Dès le début de sa prise de fonction, le nouveau Bureau de l'URPS infirmière PACA a souhaité moderniser, restructurer et pérenniser l'institution.

De nombreuses actions ont été menées en ce sens :

- * Poursuite de l'audit juridique réalisé par un cabinet d'avocats sur les statuts et le règlement intérieur.
- * Consultation juridique et mise en place de procédures internes visant à permettre le bon respect des règles de la commande publique. Une convention a par ailleurs été conclue avec le GRADeS ieSS, agissant en tant que centrale d'achats au titre de l'article L. 2113-2 du code la commande publique.
- * Création d'une charte graphique complète et initiation de la refonte du site internet de l'URPS infirmière PACA.
- * Amélioration des locaux de l'URPS par la recherche et la validation de devis pour la réalisation de travaux d'isolation et de changement du système de climatisation/chauffage.
- * Mise en place d'un guide interne sur les devoirs et responsabilités des élus afin de les accompagner dans leurs fonctions.
- * Renforcement de l'équipe administrative par le recrutement d'un Directeur afin de répondre aux appels à projets, éviter les dysfonctionnements ou encore assurer une continuité lors des changements de mandature.

Alexis BOUCHÉ a donc été recruté et a rejoint l'URPS infirmière PACA le 2 novembre 2023.

NOS ACTIONS



En 2023, de nombreuses actions ont été déployées sur des thèmes divers afin de toucher à l'ensemble de nos champs d'activité sur le terrain : numérique en santé, exercice coordonné, santé des soignants ...

Connaître et faire connaître ...

Les actions de l'URPS infirmière PACA permettent de mieux valoriser les compétences infirmières et de défendre l'exercice libéral !

LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ

SOUTENIR UN DÉPLOIEMENT RÉGIONALISÉ DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Si 2023 a permis la participation de l'URPS infirmière PACA à la concertation sur l'élaboration de la nouvelle feuille de route nationale du numérique en santé (2023-2027) afin que nos spécificités régionales soient prises en compte, cette année a surtout été charnière dans le renforcement de nos liens avec le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADeS) Innovation e-santé Sud (ieSS).

A la suite de la fermeture de la plateforme infirmiere-paca (site de mise en relation IDEL/patient), de nos serveurs sécurisés et de l'arrêt des travaux sur le dossier de soins infirmiers par le Bureau en place de juin 2021 à juin 2023, le Bureau suivant a repris dès sa prise de fonction la voie pour aboutir à un dossier de coordination numérique au sein d'Azurezo (outil déployé par l'ieSS) et à repositionner les infirmiers libéraux au sein du portail de santé régional en PACA afin de valoriser le rôle de la profession et d'améliorer sa visibilité.

Au-delà, il résulte de cette volonté de soutenir un déploiement régionalisé du numérique en santé de nombreuses actions en lien avec l'ieSS et l'ARS PACA sur le déploiement et l'utilisation d'outils numériques : DMP, SUN-ES, e-Parcours, Via Trajectoire Grand âge ...

DES RÉSULTATS DÉJÀ VISIBLES ... ET D'AUTRES À VENIR !

Grâce à son investissement, Azurezo Discussion (sorte de WhatsApp sécurisé pour les échanges entre professionnels de santé) a été déployé et des vidéos de promotion de l'outil créées par l'ieSS afin de permettre l'adhésion du plus grand nombre à ce outil.

L'URPS infirmière PACA s'est également investie pour qu'une version utilisable "hors connexion" soit développée afin de permettre une bonne coordination et de lutter contre les zones blanches persistantes sur notre territoire.

Des travaux ont également été engagés pour la création d'un dossier infirmier de coordination numérique en vue d'un déploiement opérationnel en 2024.

L'URPS infirmière PACA s'est également engagée, en coopération avec l'URPS médecins libéraux (ML) PACA, sur l'adaptation de la solution Extelib afin de concrétiser l'apparition d'un module de "téléconsultation assistée" purement libéral.

En 2023, un fort travail a été engagé pour la définition d'un cahier des charges afin que ce module soit facilement utilisable sur le terrain par les IDEL et adapté à nos besoins.

L'année 2024 sera quant à elle l'année du déploiement opérationnel de ce module.





SOUTENIR L'INNOVATION NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Le numérique en santé est de plus en plus présent et touche tous les pans de notre activité, du soin au prendre soin (télésoin, téléconsultation assistée, communication et coordination ...). Afin de permettre à l'ensemble des infirmiers libéraux de la région de maîtriser les enjeux et les outils disponibles, mais aussi de se projeter sur les innovations à venir, le 9ème Forum régional de l'infirmière libérale en PACA aura pour thème "De l'IDEL à l'e-DEL : l'innovation numérique pour des infirmières connectées".

Définition du programme, réflexion sur les intervenants, premières communications ... L'URPS infirmière PACA s'engage pour que cet évènement qui aura lieu le 9 avril 2024 soit une pleine réussite !

En complément de cet évènement régional d'ampleur où ont été conviés des personnalités nationales de premier plan (Hela GHARIANI - Co-responsable de la DNS, Jacques LUCAS - Ancien Président de l'ANS ...), l'URPS infirmière PACA s'engage également dans l'innovation numérique par sa participation au Centre d'Innovation et d'Usages en Santé (CIUS) avec la co-construction d'un guide utilisateurs de télémédecine en région Sud ou encore par son soutien et son investissement dans le déploiement de solutions innovantes comme le programme ICOPE qui vise à mieux prévenir la dépendance.

SÉCURISER L'ACTIVITÉ NUMÉRIQUE DES INFIRMIERS LIBÉRAUX

Afin de sécuriser l'activité numérique des infirmiers libéraux, l'URPS infirmière PACA est entrée en contact avec Urgence Cyber, le CSIRT régional.

Ce partenariat avec un organisme nouvellement créé (2023) vise à permettre aux cabinets infirmiers de disposer de manière très concrète d'un soutien technique en cas de problème cyber (hameçonnage, fuite de données, ransomware ...).

Les échanges devraient aboutir à l'adhésion de l'URPS infirmière PACA au CSIRT en 2024 et à la promotion de cette nouvelle institution lors du 9ème Forum régional de l'infirmière libérale en PACA.

RECONNAÎTRE LA JUSTE PLACE DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ : CONTRIBUTION AU PRS

L'année 2023 a été marquée par l'actualisation du Projet Régional de Santé (PRS) qui vise à guider les actions de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour la période 2023/2028.

Afin de permettre la reconnaissance du rôle prépondérant des infirmiers libéraux dans la prise en charge des patients, faciliter celle-ci notamment à domicile, et plus largement permettre la reconnaissance des compétences des infirmiers libéraux dans toutes ses composantes (soin, prévention, prendre soin, coordination avec les professionnels de santé et autour du patient ...), l'URPS infirmière PACA a :

* Participé aux nombreux groupes de travail collectifs existants : addictions, accompagnement des personnes en situation de handicap, réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, traitement du cancer, vieillissement de la population et maintien à domicile ...

* Participé aux réflexions collectives en tant qu'administrateur ou représentant de la profession au sein de certaines institutions : Conseil Territorial de Santé (CTS) ...

* Contribué de manière autonome, par écrit, avec un document de 26 pages à l'actualisation du PRS. Ont ainsi été faites 27 propositions sur les axes stratégiques suivants :

☞ Respecter et utiliser les compétences infirmières afin d'assurer l'accès aux soins pour tous.

☞ Réduire le recours aux urgences hospitalières en utilisant les compétences sous-utilisées des infirmiers libéraux.

☞ Accompagner le virage ambulatoire en soutenant la sphère libérale.

☞ Encourager une politique de prévention et promotion de la santé accessible à tous.

☞ Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et en perte d'autonomie tout au long du parcours de soins et jusqu'à la fin de vie.

☞ L'exercice coordonné.



L'URPS infirmière PACA représente les plus de 13700 infirmiers libéraux, IDE ou IPA, qui exercent en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Seule institution dédiée à l'exercice libéral, elle a à coeur de le promouvoir et le valoriser.

REPRÉSENTER LA PROFESSION

En tant que représentante de la profession, l'URPS infirmière PACA participe à de nombreux Conseils d'Administration (CA) ainsi qu'à des réunions institutionnelles pour :

- * Avoir la vision la plus exhaustive possible sur l'état du système de santé et les partenaires ressources afin de mener des actions pertinentes et utiles aux infirmiers libéraux.
- * Aider, accompagner et faciliter le rôle des institutions ayant des actions concernant le domaine infirmier.
- * Faire connaître et valoriser autant que possible la place des infirmiers libéraux dans le système de santé.
- * Connaître et relayer les actions et événements sur le territoire régional : journées d'action pour le mois sans tabac ...
- * Connaître les aides disponibles (pour les patients, les professionnels de santé ...).

En 2023, l'URPS infirmière PACA a notamment représenté la profession auprès des instances et institutions suivantes :





FOCUS SUR LA CRSA ET LA SANTÉ ENVIRONNEMENT

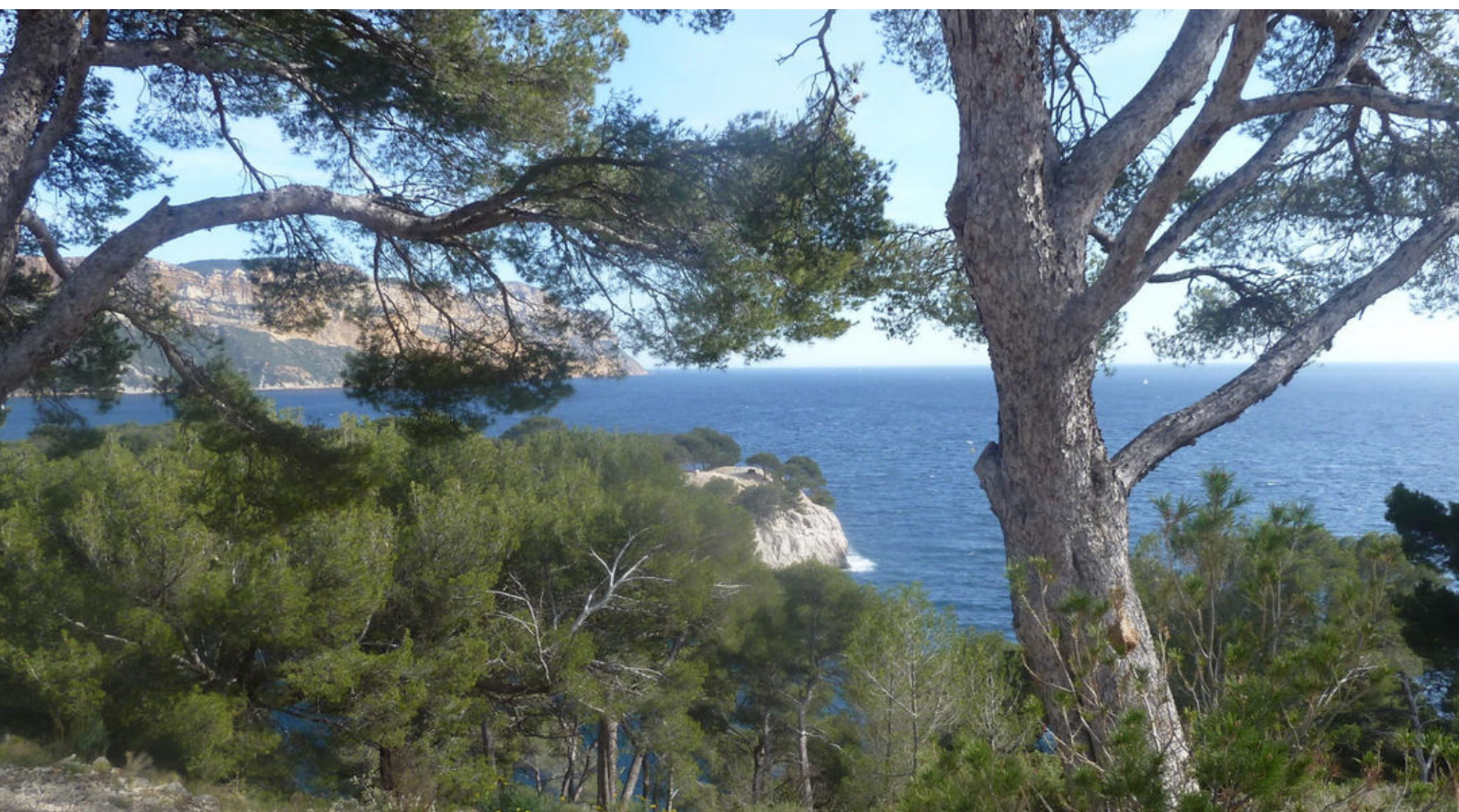
Au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), l'URPS infirmière PACA a eu l'occasion de travailler sur la santé environnement dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement (PRSE).

Alors que la santé est encore trop souvent pensée en vase clos, la CRSA et l'URPS infirmière PACA ont partagé la volonté de passer dans une logique de « One Health » qui invite à traiter les questions de santé de manière unitaire, c'est-à-dire en prenant en compte la santé humaine, animale et des écosystèmes indistinctement.

Il résulte de cette volonté une réflexion autour d'actions visant à permettre aux professionnels de santé d'avoir accès aux informations utiles afin de pouvoir modifier leurs pratiques et sensibiliser les patients, ce dernier point étant particulièrement à prendre en compte pour les infirmiers libéraux puisqu'ils voient les patients à domicile. Ils peuvent donc être porteurs de bonnes pratiques s'ils ont accès à l'information.

Au-delà, la prise en compte de l'environnement, par exemple via le prisme de l'environnement urbain ou encore de l'aménagement urbain durable deviennent une nécessité puisque les infirmiers libéraux se déplacent quotidiennement voire pluri-quotidiennement au domicile de leur patients.

Représenter la profession et s'engager pour un meilleur système de santé, c'est aussi oeuvrer à une meilleure prise en compte de la santé environnement.



L'EXERCICE COORDONNÉ



L'URPS infirmière PACA s'engage dans le déploiement de l'exercice coordonné afin que les projets portés soient en accord avec les besoins des territoires, des patients mais aussi reste en accord avec les valeurs de l'exercice libéral.

DÉVELOPPER L'EXERCICE COORDONNÉ EN RÉGION PACA

L'exercice coordonné est un axe de travail historique de l'URPS infirmière PACA. Apprendre à mieux travailler ensemble pour améliorer les parcours de santé des patients en valorisant le rôle et les compétences de chacun est une nécessité.

Mais la préservation de ce qui fonde l'exercice libéral en est une également !

Afin de pouvoir accompagner le déploiement des structures d'exercice coordonné (ESP, MSP, CPTS), l'URPS infirmière PACA identifie les freins et leviers existants et :

- * Participe aux CCOPD départementales :
 - ➡ Point sur le maillage territorial et sur l'avancée des projets existants.
 - ➡ Accompagnement au déploiement en aidant les porteurs de projets à adapter tant leur territoire d'action, leur équipe ou leur projet de santé à la situation locale.
- * Participe au comité régional sur les CPTS en lien avec l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé.
- * Participe à la mise en place d'un accompagnement des CPTS dans le déploiement de leurs nouvelles missions : gestion des crises sanitaires graves ...



PÉRENNISER L'EXERCICE COORDONNÉ

Afin de créer du collectif, permettre la pérennisation, la montée en compétence au sein des structures d'exercice coordonné et leur autonomisation, l'URPS infirmière PACA soutient la formation PACTE (déployée en coopération avec l'EHESP) en tant que membre du Comité pédagogique de cette formation.

Plusieurs séminaires de formation ont ainsi pu être déployés pour les membres dirigeants des MSP, CPTS et centres de santé :

- * Prise de fonction.
- * Gestion de projet et implication des acteurs.
- * Gouvernance des CPTS.
- * Démarche qualité.
- * Dialogue de gestion.
- * Dynamique collective.
- * Gestion budgétaire ...

PRENDRE SOIN DES SOIGNANTS

Haizia MOULAI, élue de l'URPS infirmière PACA est également co-coordinatrice de Med'aide, un dispositif régional inter-URPS qui œuvre pour sensibiliser les confrères aux signes et facteurs de risque de l'épuisement professionnel.



Med'Aide est un dispositif régional inter-URPS créé par l'URPS Médecins Libéraux (ML) PACA et soutenu par l'URPS infirmière PACA qui œuvre pour sensibiliser les professionnels de santé libéraux aux signes et facteurs de risque de l'épuisement professionnel.

Haizia MOULAI, élue de l'URPS infirmière PACA et co-coordinatrice de Med'aide, œuvre au bon déploiement des actions utiles aux soignants dans le cadre de ce dispositif :

- * Formation de guetteurs-veilleurs.
- * Actions pour mieux vivre son activité libérale et exercer en conformité avec ses valeurs : actions sur les enjeux écologiques (achats responsables, démarche d'éco-prescription, gestion des déchets) ...
- * Actions pour favoriser le relationnel au sein du cabinet.

En 2023, dans une optique de rationalisation de ses dépenses, le projet Med'Aide étant rattaché à l'URPS ML tout en profitant d'un CPOM accordé par l'ARS, l'URPS infirmière PACA a décidé de suspendre l'indemnisation d'Haizia MOULAI au titre de notre URPS afin que celle-ci soit prise en charge par les fonds utiles du CPOM.

COMMUNICATION : UNE ANNÉE DE CHANGEMENT !

UN OBJECTIF : INFORMER LES INFIRMIERS LIBÉRAUX

Site internet, réseaux sociaux, communications papiers, évènements ...

L'URPS infirmière PACA a toujours considéré la communication comme une de ses actions fortes afin de permettre aux infirmiers libéraux de suivre tant l'actualité régionale que celle relative à l'évolution de la profession (pratiques, compétences, organisation ...).

2023 a été une année particulière concernant les publications numériques de notre institution ...

Le Bureau en place jusqu'en juin 2023 avait très largement axé la communication de l'URPS infirmière PACA sur les réseaux sociaux, délaissant par là même notre site internet. Ont ainsi été publiés, très majoritairement sur Facebook et LinkedIn :

- * Des informations sur la tenue de conférences, webinaires, ou encore de formations.
- * Des informations sur certains dispositifs régionaux comme Med'Aide.
- * Des messages d'informations sur les journées nationales ou mondiales (autisme, endométriose, sclérose en plaques, cancers ...)
- * Quelques informations sur l'évolution de la profession (entrée en vigueur des avenants à la convention nationale des infirmiers libéraux ...).

Toutefois, force est de constater que l'URPS infirmière PACA, loin de faire un travail d'analyse, servait très largement de relai pour le partage d'informations extérieures (Assurance Maladie, GRADeS ieSS, OMS ...).

Face à cette situation, le nouveau Bureau élu en juin 2023 a redéfinie une stratégie de communication utile à la profession, basé sur le site internet de l'URPS infirmière PACA et avec un contenu travaillé, personnalisé en vue de la publication de véritables articles.

Cette nouvelle communication, avec les outils existants, a été initiée à la suite de l'arrivée du Directeur de l'URPS infirmière PACA en novembre 2023.

C'est ainsi qu'en deux mois, sept articles ont été publiés sur notre site internet et diffusés sur nos réseaux sociaux :

- * Vaccination contre les virus HPV : limitons les risques et évènements indésirables !
- * Vaccination antigrippale, les IDEL engagés !
- * Évènements indésirables associés aux soins : tous concernés !
- * Sécuriser le circuit du médicament, réduire les coûts et protéger l'environnement, un rôle des IDEL à renforcer

- * Les dispositifs d'écoute, d'accompagnement et de soutien aux infirmiers libéraux
- * Certificats de décès par les infirmiers libéraux : le compte n'y est pas !
- * Télésanté, télémédecine, télésoin ... De quoi parle-t-on ?

En résumé, des thèmes touchant tous les pans de l'activité infirmière et de l'exercice libéral afin de vous tenir informés des évolutions et enjeux de notre profession !

Enfin, si un travail de fond a été engagé fin 2023, celui-ci reste à concrétiser (actualisation des différentes pages du site internet ...) et un travail sur la forme (refonte du site internet, mise à jour des maquettes pour les communications papiers) devra avoir lieu durant l'année 2024.

A ce titre, la rédaction d'un cahier des charges pour la refonte du site internet et la recherche du prestataire adéquat a été entamée.

ASSURER LA MEILLEURE DIFFUSION POSSIBLE DE NOS COMMUNICATIONS

Afin d'assurer la meilleure diffusion possible de ses communications et pouvoir entrer en contact avec l'ensemble des infirmiers libéraux représentés par l'URPS infirmière PACA, le Bureau de notre institution élu en juin 2023 a réalisé les démarches administratives auprès de l'Agence nationale du Numérique en Santé pour obtenir, dans le respect du RGPD, une liste de diffusion la plus complète possible.

Après plusieurs semaines de démarches, l'URPS infirmière PACA aura finalement obtenu l'agrément de l'ANS.

Aussi, afin de sécuriser le fichier obtenu, son traitement et les données qu'il contient, une coopération avec le GRADeS ieSS a été instaurée.

L'URPS infirmière PACA pourra donc communiquer avec ses mandants dans les meilleures conditions possibles en 2024, et cela de manière sécurisée !



FORUM RÉGIONAL : UN PAS EN ARRIÈRE, DEUX PAS EN AVANT !

Presque chaque année depuis sa création, l'URPS infirmière PACA organise une journée régionale (nommée Forum ou Congrès selon les éditions) dédiée aux infirmiers libéraux. Le Bureau en place jusqu'à juin 2023 avait initié l'organisation de cette journée régionale et projetait de la concrétiser les 29 et 30 septembre 2023.

Toutefois, à la suite du changement de Bureau, de nombreuses irrégularités décelées ont en urgence et par nécessité menées à son annulation : engagement de sommes financières conséquentes sans respect de la commande publique, nombreuses irrégularités juridiques, non respect des statuts et règlement intérieur par l'ancien Bureau ...

Si l'édition 2023 a donc été annulée (avec des coûts notamment financiers importants pour l'URPS infirmière PACA) et a nécessité la mise en place de procédures juridiques lourdes, le Bureau élu en juin 2023 a souhaité relancer un travail, dans le respect des règles établies, pour concrétiser en avril 2024 la 9ème édition du Forum régional de l'infirmière libérale en PACA.

Recherche de prestataire, de salle, définition du thème, instauration d'un comité de pilotage dédié à cet évènement ... Le travail des élus et du personnel administratif de l'URPS infirmière PACA a été important !

ET PLEIN D'AUTRES ACTIONS ...

PÉNURIES DE CARBURANTS

Face aux pénuries de carburants qui se sont faites ressentir sur l'ensemble du territoire régional en mars 2023, l'URPS infirmière PACA s'est mobilisée en coopération avec les Ordres départementaux et interdépartementaux des infirmiers pour alerter les pouvoirs publics et que les infirmiers libéraux soient reconnus comme public prioritaire pour l'accès aux stations-services.

Notre institution a ensuite relayé sur ses réseaux sociaux la liste des stations-services où une priorité était offerte aux infirmiers libéraux afin de vous permettre d'assurer au mieux la continuité des soins, y compris aux domiciles de vos patients.





SANTÉ ET ADDICTIONS

En complément d'actions thématiques (formation au sevrage tabagique ...) parfois interprofessionnelles, l'URPS infirmière PACA agit en tant que membre du CA de l'Association Régionale de Coordination en Addictologie de la région Sud (ARCA Sud) qui a pour objectif d'aider les patients à vivre avec les addictions pour faciliter leur quotidien et celui de leur entourage.

PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

Tout au long de l'année, l'URPS infirmière PACA a participé à des réunions et actions sur la prévention et promotion de la santé :

- * Participation à des réunions de préparation du mois sans tabac.
- * Coopérations avec l'association Vers Marseille sans SIDA et sans hépatites.
- * Participation à la soirée ASLP/COREVIH POC : Vaccins anti-VIH et anti-SARS-CoV2 - Regards croisés.
- * Participation à des réunions d'information sur la mise en place du bilan prévention (cotations, durée, attentes, traçabilité ...) pour permettre le meilleur déploiement possible de ces bilans sur le terrain et valoriser le rôle et les compétences des infirmiers libéraux.
- * Participation aux comités de pilotages externes sur la vaccination (HPV ...) ou encore sur la semaine européenne de la vaccination ...

SOUTIEN À DES EXPÉRIMENTATIONS INNOVANTES

L'URPS infirmière PACA participe au déploiement des expérimentations CAIRE 13 (prise en charge des cancers) et OPTIM'IC (Optimisation du parcours de soins du patient insuffisant cardiaque).

Au-delà, notre Union s'est investie avec l'Hôpital Saint-Joseph de Marseille par sa participation au webinaire de retour d'expérience « Quelles mesures cliniques, organisationnelles et digitales peuvent-elles être mises en place dans un service de cardiologie et sur le territoire ? »

L'objectif était de mieux prendre en charge l'insuffisance cardiaque, améliorer le lien ville-hôpital et les parcours des patients tout en s'interrogeant sur le rôle de chacun (IDE, IPA ...).

PARTICIPATION À DES PROJETS TEMPORAIRES MAIS NON MOINS IMPORTANTS

Marseille en grand

L'URPS infirmière PACA participe au comité de pilotage de l'axe santé du plan Marseille en Grand. Cet axe comprend plusieurs volets (à noter : le plan de modernisation de l'AP-HM a fait l'objet d'un suivi distinct) dont :

- * L'accès aux soins de proximité, notamment pour développer l'offre de santé et favoriser l'accès aux soins des habitants des quartiers nord.
- * L'attractivité des professionnels de santé : identification des besoins, des freins (manque de cartographie, de données ...) et des leviers.

Il en ressort notamment que l'offre disponible sur le territoire est trop peu connue et qu'il convient de renforcer le partage d'informations ainsi que la collaboration pour de meilleures prises en charge.

Venue du pape à Marseille

L'URPS infirmière PACA s'est engagée pour l'organisation de la venue du pape à Marseille. Évènement d'ampleur en terme de personnes réunies et de sécurisation nécessaire (accessibilité des rues, stationnement ...), l'objectif pour notre URPS était de permettre la meilleure adaptation possible des décisions prises par les pouvoirs publics avec la prise en compte des besoins des soignants libéraux notamment pour permettre aux IDEL d'accéder aux domiciles de leurs patients sans difficulté et d'assurer la continuité des soins.



NOS PARTENARIATS



L'URPS infirmière PACA porte la voix des infirmiers libéraux.
Elle s'engage à travailler avec l'ensemble des acteurs souhaitant mieux connaître et prendre en considération le rôle et les compétences des infirmiers libéraux.

Participation à des événements locaux, création de lien ville-hôpital ...

Votre URPS met tout en place, avec ses partenaires, pour réfléchir de manière collective à l'évolution du système de santé et à l'évolution de nos pratiques.

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



LE CONTRÔLE DE LA COUR DES COMPTES

CONTEXTE

La Cour des comptes est la plus haute juridiction financière française. Elle s'assure du bon emploi de l'argent public et en informe les citoyens, tant par sa fonction juridictionnelle que par sa fonction de conseil au titre de laquelle elle produit des rapports.

En 2023, l'URPS infirmière PACA a été informée du lancement de travaux par la Cour des comptes en vue de la production d'un rapport sur les URPS qui sera publié début 2024.

UN FORT INVESTISSEMENT

Afin de permettre à la Cour des comptes de réaliser au mieux sa mission et de formuler des recommandations en adéquation avec la réalité sur le terrain, élus et personnel administratif de l'URPS infirmière PACA se sont fortement mobilisés tout au long de l'année : production de documents, recherche d'archives, explications de procédures, échanges contradictoires au cours de l'instruction avec les magistrats de la Cour des comptes ...

Une fois le pré-rapport fourni, les élus de l'URPS infirmière PACA ont souhaité formuler de nouveaux retours et ont demandé à ce que certains points figurent explicitement dans le rapport final afin de lever tous les doutes pouvant exister : application des règles de la commande publique aux URPS ...

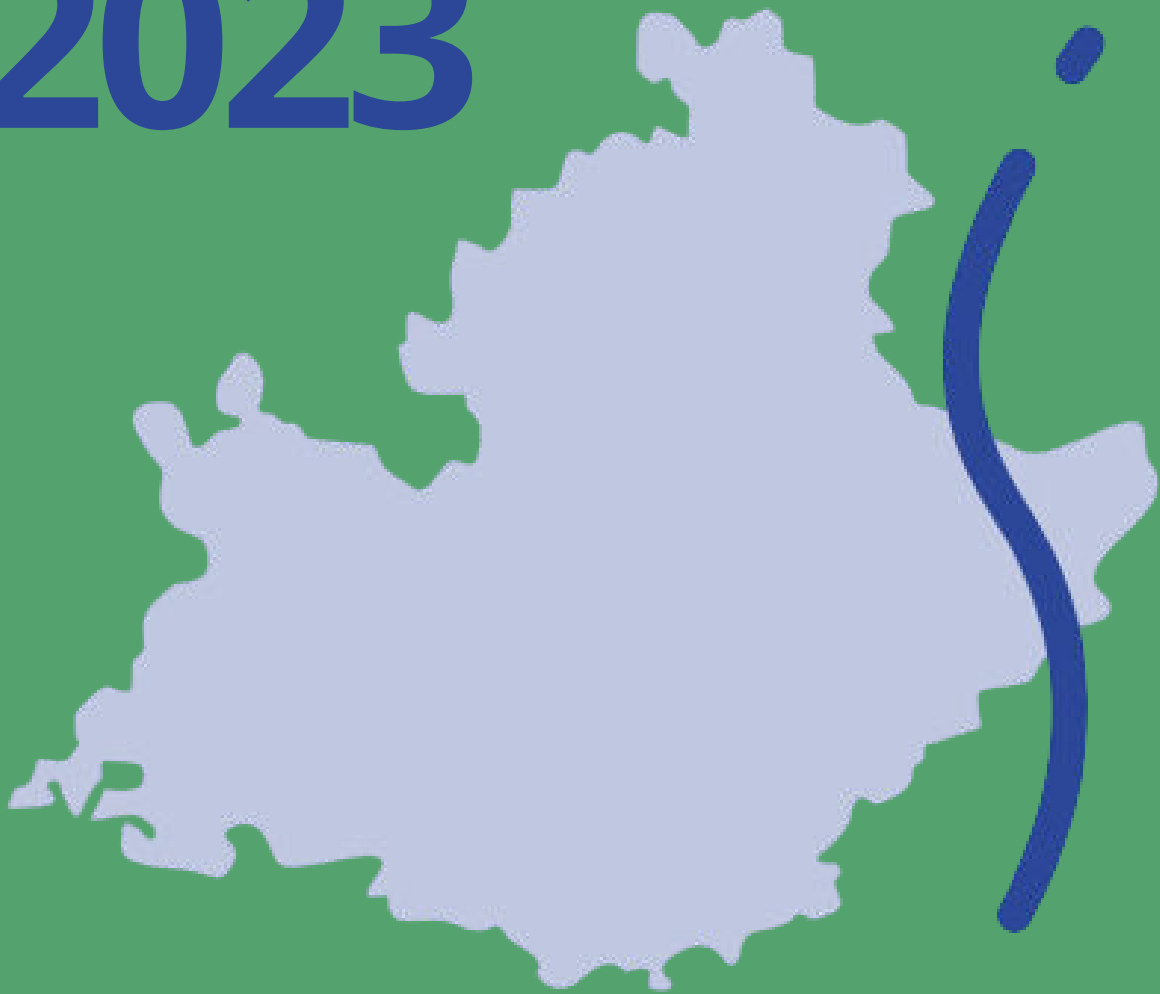
CONCLUSION

L'URPS infirmière PACA considère que l'étude de la Cour des comptes sur les URPS et le rapport qui en découlera sont une véritable opportunité pour notre Union qui s'est investie en transparence afin de pouvoir améliorer ses procédures internes et sécuriser son activité tant administrative que financière.

Le rapport qui sera publié en 2024 sera ainsi étudié avec minutie ce qui nous permettra de poursuivre l'effort entamé de restructuration de notre Union.



RAPPORT FINANCIER 2023



MARS 2024

Pierre HOYER, Trésorier
Valérie LAPIERRE, Trésorière adjointe

RAPPORT FINANCIER 2023

Par Pierre HOYER Trésorier
Et Valérie LAPIERRE Trésorière-adjoint

Présentation des comptes des UPRS Infirmière PACA

Les comptes annuels se caractérisent avec un total du bilan s'élevant à 1 332 872 €.

Le produit d'exploitation de cette année est de 687 029 €.

L'année présente un résultat net comptable de 39 062 €.

Le bilan actif présente un actif immobilisé d'un montant de 271 182 € et un actif circulant d'un montant de 1 218 564 € soit cela fait un total actif de 1 489 746 €.

Le bilan passif présente des fonds propres pour un montant de 1 028 025 €, des fonds dédiés pour un montant de 35 702 €, des provisions pour un montant de 164 048€ et un compte dette d'un montant de 105 096 € soit un total passif de 1 332 872 €.

Dans les provisions se trouve le dossier en cours de litige avec la SAS Konnekt. D'un point de vue comptable, nous sommes dans l'incapacité d'affecter les sommes engagées à une dépense. Les virements faits à cette société ont été effectués selon un échéancier qui ne précise aucunement les montants engagés par cette société pour notre association. De plus, nous n'avons aucune facture correspondant aux sommes versées à cette société par l'URPS. Par ailleurs, la SAS Konnekt ne nous a pas fourni de suivi des inscriptions, des encaissements et dépenses relatifs à cet évènement. Une action juridique est en cours avec le concours d'un avocat.

Les principales dépenses de notre association cette année sont :

Les défraiements des administrateurs, les salaires, les frais de fonctionnement et communications, les sommes « versées » pour le Congrès 2023.

On observe une augmentation de l'ACOSS de 8 635 €, en effet elle a un montant brut avant frais de gestion de 679 193 €. Après soustraction des frais de gestion (d'un montant de 3 396 €), l'ACOSS est de 675 798 €.

Les disponibilités de l'association en date du 31/12/2023 sont de 76 048 € sur un livret, 87 254€ sur un autre livret, 56 287 € sur un premier compte, 634 701 € sur le 2^{ème} compte, 100 000 € sur le 3^{ème} et 94 306 € sur le dernier. Notre union possède donc quatre comptes et deux livrets et dispose d'une caisse de 97 €.

Compte de résultats

Les produits de l'association cette année se décomposent de la façon suivante : Le plus important est la perception de l'ACOSS d'un montant de 679 193 €, la reprise du fond dédié d'un montant de 5 000 €, la reprise d'amortissement de 2 779 € et un résultat financier 57 €.

D'un autre côté, les charges de l'association se décomposent : frais de personnel d'un montant de 111 422 €, indemnités administrateurs pour un montant de 207 064 €, frais de déplacement des administrateurs, parkings et péages représentant 27 264 €, frais de fonctionnement et communication d'un montant de 144 524 €, dotations aux provisions de 139 048 €, amortissements pour un montant de 15 070 €, les autres charges étant de 4 730 €.

Les fonds dédiés pour l'année 2022 étaient composés des 5 000 € pour l'info qui ont été réintégrés en 2023. Il ne reste donc que le fond dédié pour un montant de 35 702 € concernant les CPTS.

INDEMNITES ADMINISTRATEURS en 2023

NOMS	INDEMNITEES	PEAGES ET PARKING	IK	TOTAL
AZZOPARDI	652	0	36	688
BARCELO	32783	172	2692	35647
BIDEAU	4785	142	896	5823
BOUSSEGUI	1235	90	527	1852
CASTELLI	617	0	86	703
CHABOT	12657	0	3499	16156
CHARTIER	1389	6	62	1457
DARQUE	17750	0	962	18712
FERRACCI	2680	0	286	2966
FERULLO	154	0	41	195
HOYER	20373	56	1463	21892
KAISER	463	0	0	463
KARSENTI	1698	10	194	1902
LAPIERRE	6791	216	2435	9442
LAVIGNE	2778	0	83	2861
MANIKOWSKI	20754	632	6417	27803
MEZI	11422	0	0	11422
MOULAI	5865	0	124	5989
MUNINI	2470	0	789	3259
NIZOU	2336	0	209	2545
POLETTI	463	0	0	463
POULAIN	29172	91	2438	31701
RAPHAEL	23149	50	1051	24250
ROUSSELET- DOUCET	4628	147	1362	6137
TOTAL				234328

Analyse des indemnités en analytique

Alexandra AZZOPARDI :

AG (100%) Cours des comptes (0%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (0%) Gestion Urps (0%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (0%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (0%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (0%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (0%) Congrès (0%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Christophe BARCELO :

AG (4%) Cours des comptes (1%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (7%) Gestion Urps (47%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (2%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (2%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (1%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (1%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (10%) Réunion politique (1%) Réunion ARS (4%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (3%) Parcours de soins (1%) Vaccination (0%) HPV (1%) Association prévention (0%) Divers (2%) Structure d'exercice coordonnée (1%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (1%) Congrès (5%) Mails (1%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Jean-Michel BIDEAU :

AG (37%) Cours des comptes (0%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (0%) Gestion Urps (7%) CAC (17%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (7%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (3%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (7%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (0%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (3%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (0%) Congrès (20%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Franz BOUSSEGUI :

AG (50%) Cours des comptes (0%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (0%) Gestion Urps (0%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (0%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (0%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (13%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (0%) Parcours de soins (0%) Vaccination (25%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (0%) Congrès (13%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Eric CASTELLI :

AG (100%) Cours des comptes (0%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (0%) Gestion Urps (0%) Gestion financière (0%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (0%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (0%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (0%) Congrès (0%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Christophe CHABOT :

AG (11%) Cours des comptes (6%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (10%) Gestion Urps (12%) Gestion financière (9%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) DAC/PTA-MAIA (1%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (1%) CA-AG (2%) Système informatique Grades E-santé (31%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (1%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (1%) Projet interpro Urps (6%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (2%) Congrès (5%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Sébastien CHARTIER :

AG (88%) Cours des comptes (0%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (0%) Gestion Urps (0%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (0%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (0%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (0%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (0%) Congrès (22%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Daniel DARQUE :

AG (52%) Cours des comptes (0%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (0%) Gestion Urps (29%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (0%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (0%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (0%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (8%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (0%) Congrès (12%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Jean-Luc FERRACCI :

AG (37%) Cours des comptes (0%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (0%) Gestion Urps (7%) CAC (17%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (7%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (3%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (7%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (0%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (3%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (0%) Congrès (20%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Audrey FERULLO :

AG (100%) Cours des comptes (0%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (0%) Gestion Urps (0%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (0%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (0%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (0%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soin non programmés (0%) Congrès (0%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Pierre-Emmanuel HOYER :

AG (8%) Cours des comptes (5%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (8%) Gestion Urps (15%) CAC (5%) Coordination (0%) Gestion NDF (2%) Gestion financière (17%) DAC/PTA-MAIA (1%) Tension Hospitalière (0%) PRS (1%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (0%) CA-AG (1%) Système informatique Grades E-santé (11%) Réunion politique (1%) Réunion ARS (3%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (5%) Projet interpro Urps (2%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (2%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soin non programmés (1%) Congrès (8%) Mails (2%) Newsletters (1%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Pierrette KAISER :

AG (0%) Cours des comptes (0%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (0%) Gestion Urps (0%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (0%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (0%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (0%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soin non programmés (0%) congrès (100%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Patrick KARSENTI :

AG (100%) Cours des comptes (0%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (0%) Gestion Urps (0%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (0%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (0%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (0%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (0%) congrès (0%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Valérie LAPIERRE :

AG (14%) Cours des comptes (0%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (61%) Gestion Urps (2%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (2%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (0%) CA-AG (2%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (7%) Projet interpro Urps (2%) Parcours de soins (2%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (2%) congrès (5%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Jessica LAVIGNE :

AG (22%) Cours des comptes (0%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (0%) Gestion Urps (0%) Gestion financière (0%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (0%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (22%) Projet interpro Urps (0%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (17%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (0%) congrès (22%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (17%).

Elodie MANIKOWSKI :

AG (5%) Cours des comptes (5%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (7%) Gestion Urps (54%) CAC (0%) Coordination (1%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (6%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (3%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (1%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (1%) CA-AG (1%) Système informatique Grades E-santé (1%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (1%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (3%) Projet interpro Urps (1%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (1%) Divers (1%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (1%) Soins non programmés (1%) Congrès (3%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (1%) Mois sans tabac (1%) CPOM (1%) IFSI (1%).

Saida MEZI :

AG (11%) Cours des comptes (19%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (12%) Gestion Urps (15%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (0%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (9%) Rugby-JO (3%) CCOP-D (3%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (3%) CA-AG (4%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (1%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (1%) Parcours de soins (1%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (1%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (1%) Astreinte APHM-EHPAD (3%) Soins non programmés (4%) congrès (7%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (1%) IFSI (0%).

Haizia MOULAI :

AG (11%) Cours des comptes (5%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (27%) Gestion Urps (19%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (0%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (5%) Rugby-JO (3%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (0%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (3%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (16%) Parcours de soins (0%) Vaccination (3%) HPV (0%) Association prévention (3%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (0%) congrès (0%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (5%).

Thierry MUNINI :

AG (50%) Cours des comptes (0%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (0%) Gestion Urps (0%) CAC (38%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (12%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (0%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (0%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (0%) congrès (0%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Jean-Sébastien NIZOU :

AG (60%) Cours des comptes (0%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (0%) Gestion Urps (0%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (0%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (13%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (0%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (7%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (0%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (0%) Congrès (20%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Murielle POLETTI :

AG (0%) Cours des comptes (0%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (0%) Gestion Urps (0%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (0%) DAC/PTA-MAIA (33%) Tension Hospitalière (33%) PRS (0%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (33%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (0%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (0%) Projet interpro Urps (0%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (0%) Congrès (0%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

François POULAIN :

AG (4%) Cours des comptes (2%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (6%) Gestion Urps (52%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (0%) DAC/PTA-MAIA (6%) Tension Hospitalière (0%) PRS (4%) Rugby-JO (1%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (2%) CA-AG (3%) Système informatique Grades E-santé (2%) Réunion politique (1%) Réunion ARS (2%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (4%) Projet interpro Urps (3%) Parcours de soins (0%) Vaccination (1%) HPV (0%) Association prévention (1%) Divers (1%) Structure d'exercice coordonnée (1%) Astreinte APHM-EHPAD (1%) Soins non programmés (0%) Congrès (4%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (1%) IFSI (0%).

Maxence RAPAHAEL :

AG (4%) Cours des comptes (13%) Travail exceptionnelle (1%) IGAS (1%) Bureau (8%) Gestion Urps (51%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) DAC/PTA-MAIA (1%) Tension Hospitalière (0%) PRS (0%) Rugby-JO (1%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (4%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (1%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (2%) Projet interpro Urps (3%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (1%) Divers (1%) Structure d'exercice coordonnée (1%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (0%) Congrès (8%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (1%) IFSI (0%).

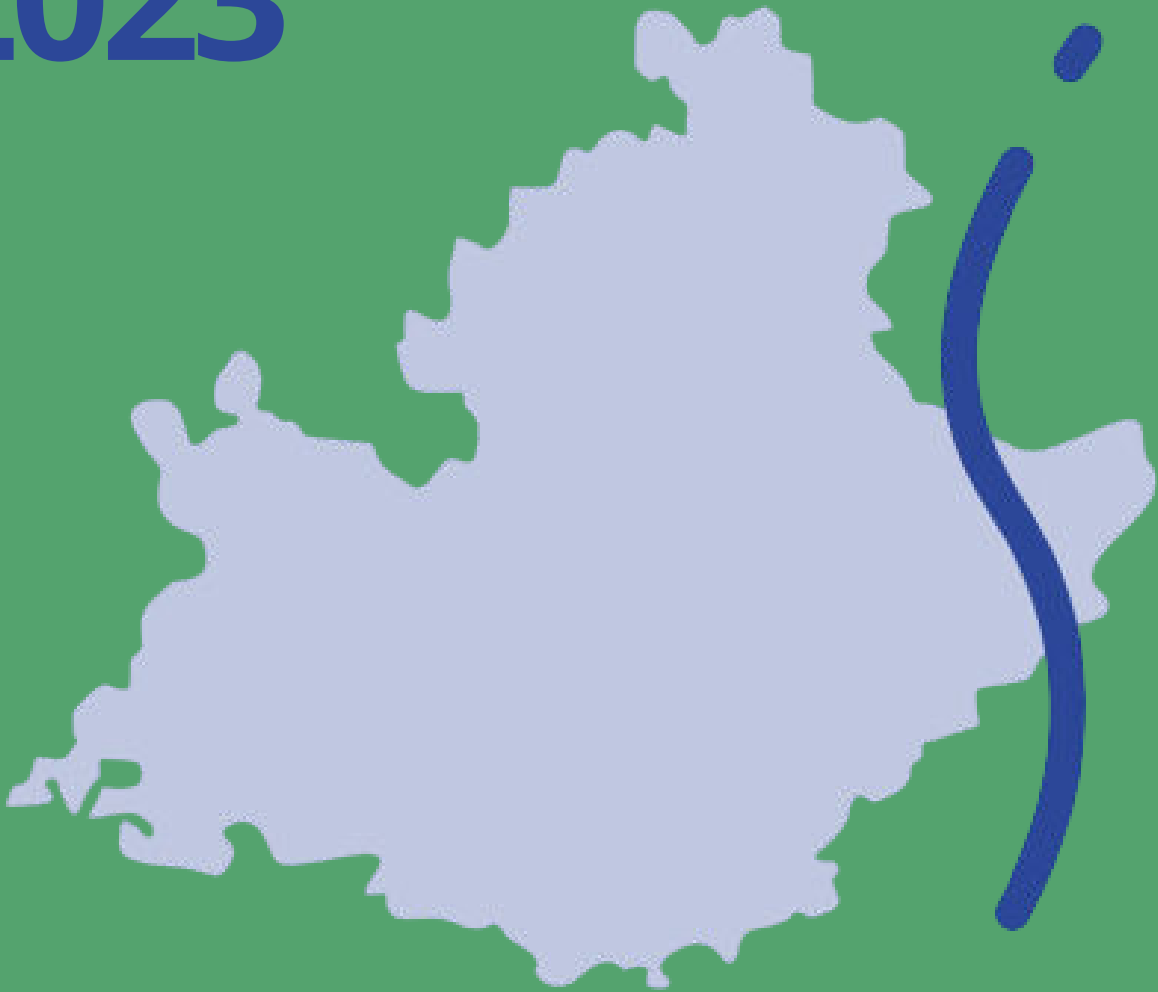
Laurence ROUSSELET-DOUCET :

AG (28%) Cours des comptes (9%) Travail exceptionnelle (0%) IGAS (0%) Bureau (25%) Gestion Urps (6%) CAC (0%) Coordination (0%) Gestion NDF (0%) Gestion financière (0%) DAC/PTA-MAIA (0%) Tension Hospitalière (0%) PRS (6%) Rugby-JO (0%) CCOP-D (0%) CRSA/CSOS-CSPAMS-CTS (0%) CA-AG (0%) Système informatique Grades E-santé (3%) Réunion politique (0%) Réunion ARS (0%) Corevih-Caire13-VMSSSH (0%) OncoPaca-Cres-ArcaSud-CIUS-Gerontopôle (3%) Projet interpro Urps (0%) Parcours de soins (0%) Vaccination (0%) HPV (0%) Association prévention (0%) Divers (0%) Structure d'exercice coordonnée (0%) Astreinte APHM-EHPAD (0%) Soins non programmés (3%) Congrès (9%) Mails (0%) Newsletters (0%) Site/Réseaux sociaux (0%) Mois sans tabac (0%) CPOM (0%) IFSI (0%).

Présentation Budget 2024 qui a été voté le 05/12/2024

		AGA du 28 mars 2024		
urps (nfirmière) PACA Union Régionale des Professionnels de Santé		A été voté le 05/12/2023		
BUDGET		CHARGES	PRODUITS	
P R E V I S I O N N E L	MAINTENANCE informatique & sites	8 000	ACOSS	675 798
	FOURN NON-STOCK (EAU, ENERG..)	2 000	PRODUIT	1 155
	FOURNITURES DIVERSES	4 000	FINANCIER	
	FOURN ET PETITS EQUIPEMENTS	3 000		
	FOURNITURES DE BUREAU	5 000		
	INFO + ROUTAGE	25 000		
	CHARGES LOCATIVES	2 800		
	ENTRETIENS / REPARATIONS	8 000		
	NETTOYAGE BUREAUX	6 000		
	PRIMES D'ASSURANCES	1 500		
	DOCUMENTATION	8 500		
	COMMUNICATION/FORUM	37 198		
	HONORAIRES CAC	7 200		
	HONORAIRES AVOCATS	30 000		
	HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	12 000		
	FRAIS DE FORMATION	2 000		
	INDEMNITES ELUS + Déplacements	250 000		
	FRAIS POSTAUX	655		
	COMMUNICATIONS SMS - MAIL	18 000		
	TELEPHONE - FIBRE	7 500		
SERVICES BANCAIRES	600			
TAXE FONCIERE	3 000			
SALAIRES	196 000			
APPEL A PROJETS	15 000			
DOTATION AMORTISSEMENT	15 000			
LOCATIONS DIVERSES	9 000			
TOTAL	676 953		676 953	
2024				

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES 2023



MARS 2024

Membres de la commission
Jessica LAVIGNE, Présidente
Jean-Michel BIDEAU, Pierrette KAISER
et Thierry MUNINI



Rapport CAC sur exercice 2023

Représentant(s) URPS CAC sur exercice 2023 :

Membres élus : Lavigne Jessica / Pierrette Kaiser / Thierry Munini / Jean Michel Bideau

Présidente : Lavigne Jessica

Réunions de la CAC : 4 réunions soit 6 demies- journées (9 janvier, 29 janvier, 8 février, 07 mars 2024)

Délai de rédaction : de janvier à mars 2024

Préambule

La présidente de la CAC tient à préciser que tous les moyens disponibles ont été mis en œuvre pour faciliter la présence lors des réunions de la CAC des représentants des 4 syndicats élus à l'URPS IDEL. Elle regrette cependant l'absence du représentant du SNIIL à l'ensemble des réunions de la CAC.

Seuls les points ayant générés le questionnement des membres de la CAC ont été mis en exergue dans ce rapport.

1. Cadre de mise en œuvre de la CAC

Les élus de la CAC ont tenu dans un premier à premier temps à poser par écrit les éléments de la conduite à tenir et les règles applicables afin de faciliter la mise en œuvre de sa mission de contrôle.

Conduite à tenir :

- À vérifier si chaque dépense est en rapport avec une décision d'AG ou de bureau en fonction des sommes engagées (cf Statuts et RI),
- À vérifier le nombre de ½ journées réalisées par chacun et répartition de ces ½ journées
- Plafond des dépenses déplacement et repas et hébergement est-il respecté
- Chaque indemnisation est-elle liée à un CRR (sous réserve de précision effective dans les textes réglementaires internes => A pointer)
- Chaque indemnisation est-elle en rapport avec un mandat officiel
- À vérifier si les dépenses sont dans le cadre des missions de l'URPS IDEL PACA
- À vérifier que les attestations vigilance Urssaf ont été fournies par les administrateurs avant paiement de leur Indemnités pour Perte de Revenus
- Fournir un rapport en fin d'analyse

Rappel des règles applicables :

- Dépenses jusqu'à 5000 euros via décision directe du président ou trésorier si prévu au budget prévisionnel
- Dépenses de 5000.01 à 15 000 euros via décision du bureau si prévu au budget prévisionnel
- Dépenses au-dessus de 15 000 euros via décision AG (hors mandat acté au bureau)
- Dépenses autorisées restauration sur demande de remboursement 15 euros midi et 20 euros le

DS

DS



soir

- Si réservation directe de restauration par l'URPS IDEL PACA = décision du président ou trésorier
- Base de remboursement pour hôtel 72 euros la chambre et 8 euros le petit déjeuner
- Si réservation directe d'hébergement par l'URPS IDEL PACA = décision du président ou trésorier
- Dépenses transport autorisés train base 1er classe, avion classe touriste
- Nombre de demi-journées indemnisables :
 - => Élus hors président : 6 max par semaine, 2 max par jour, pas de total annuel
 - => Président : 360 demies journées par année civile, 2 max par jour sans limitation semaine
- Durée de la demi-journée 3h et journée complète 5 heures
- Possibilité de facturer une demi-journée supplémentaire pour ceux qui viennent de plus de 160 km aller-retour (sans dépasser 2 demi-journées par jour)
- Attestation vigilance URSSAF 2023 à jour valable 6 mois pour l'ensemble des administrateurs

2. Revue des IPR payées en 2023

329 séances de représentation ont été indemnisées en 2023 pour seulement 242 CRR (dont certains exclusivement fournis par la structure à l'initiative de la manifestation) :

A ce jour, tant les statuts que le règlement intérieur n'ont pas prévu d'obligation de compte-rendu. Quoiqu'il en soit, les mandatures précédentes faisant preuve de bon sens et de pragmatisme, avaient mis en place l'émission d'un ordre de mission et d'un compte-rendu afin de pouvoir suivre et légitimer ces IPR.

- ⇒ QUID de la preuve de la réelle présence des administrateurs sur les réunions pouvant générer une irrégularité au niveau financier et une complication dans la mise en œuvre de la mission de contrôle de la CAC
- ⇒ QUID de la vérification de l'intérêt du sujet de la réunion en corrélation avec les missions de l'URPS IDEL et de la bonne représentation de l'URPS IDEL PACA

Après analyse du nombre de personnes présentes dans les réunions (Hors copils et AG), allant parfois jusqu'à 6 élus, la CAC s'interroge sur la pertinence de mandater autant d'administrateurs sur une même mission ; et d'autant plus si cette mission ne fait pas l'objet d'un compte rendu et peut engager des frais de déplacement importants.

3. Revue des partenariats

La CAC n'a pas relevé de problématiques particulières dans le cadre des partenariats de l'association hormis dans la mise en application du projet Med'aide qui a généré, au départ de son déploiement, le paiement par l'URPS IDEL des indemnités d'une administratrice mise à disposition au sein d'un projet financé par CPOM à l'URPS ML. Aucune décision d'AG n'a été retrouvée sur le développement de cette mission par l'URPS IDEL PACA.

^{DS}

^{DS} ^{DS}

4. Étude des contrats applicables en 2023 ayant problématiques identifiées

La CAC a étudié l'ensemble des contrats en cours et a relevé les anomalies suivantes :

Hub la Provence

Le contrat comprend 3 publications pour seulement 2 publications retrouvées (novembre 2022 / avril 2023). Non renouvellement du contrat pour l'année 2024. Paiement 2023 retrouvé en 2022 en charges constatées d'avance de 14 998.80 euros :

- ⇒ Quid du contenu de la publication l'objectif étant de valoriser les missions de l'URPS et de la profession. (Non accessible puisque contrat non renouvelé).
- ⇒ Quid de la publication d'un quart de page dans la Provence, traçabilité non retrouvée par les membres de la CAC, demande de confirmation de réalisation faite auprès du prestataire validant la non consommation => délai supplémentaire obtenu par la CAC pour ne pas perdre cette publication.

La CAC préconise une meilleure vigilance des actions contractualisées avec les prestataires afin d'optimiser la mise en œuvre des contrats signés dans une optique de bonne gestion financière.

B3c expert-comptable : (Mr Bénichou)

Lettre de mission très imprécise, ne comprenant pas la mise en place de la comptabilité analytique et intégrant de nombreux services en cout supplémentaire. (Cf. synthèse en bas de document).

La CAC préconise une meilleure vigilance sur la description des missions confiées aux prestataires afin de limiter les coûts supplémentaires et de générer des imprécisions lors de la mise au vote du budget prévisionnel annuel.



INETUM

Audit informatique => coût total payé en 2023 (4931,5 + 4920 = 9 851,5 euros) => il est à noter que malgré les avertissements formulés par les élus de la CAC sur l'exercice 2022, le règlement a été réalisé sur présentation de factures qui ne stipulent toujours pas le détail des prestations fournies et le décompte précis des travaux réalisés.

Le rôle de la CAC étant d'alerter sur les irrégularités de gestion afin d'éviter toute problématique ultérieure tant pour les administrateurs que pour l'association, il nous apparaît essentiel que les remarques de la CAC soient prises en compte.

Winlink :

- Uniquement contrat Calendar toujours en cours
- Contrat rompu en 2022 sur le volet « infirmière paca ». Pas de reprise à ce jour de développement de « infirmière paca ». Questionnement de la CAC sur la location du site et des données => demande faite en juillet 2023 à l'iess grades de sauvegarder les données sur un espace sécurisé. Le système de déploiement numérique est à ce jour en standby et ne



permet pas l'intégration de la profession dans le SAS mis en œuvre en région ainsi que l'interfaçage avec Azurezo. Ce changement d'orientation a entraîné une perte globale des CPOM potentiellement négociables sur cet axe de développement du numérique en santé.

Analyse contrats télécommunication 2023 :

Nephyla :

- Contrat approuvé par le bureau le 27/10/2022, signé le 9/11/2022 pour un montant de 542,48€ HT pour une durée de 63 mois (fin en janvier 2028 soit 2 ans après l'élection de la prochaine mandature) soit un total de 34 176,24 € HT
- À ajouter 2750 € = achat d'un mac book pro (à l'usage du président / il a été remis au directeur en novembre 2023)
- Location 4 ordinateurs (au lieu de 5 au préalable): présents dans les bureaux de l'URPS maintenance inclus.
- Problématique identifiée:
 - o Le nombre de personnel de l' URPS en 2023, au moment de la prise de contrat, étant de 2 employés, pourquoi 4 ordinateurs de bureau loués
 - o La temporalité d'amortissement importante aux vues de l'évolution rapide de cette technologie
 - o Doublet pendant 6 mois avec le contrat chez PIB solution
- Le contrat inclut la Sous-traitance de la location de l'imprimante chez IPACTE avec financement chez LEASECOM (bailleur) = Modification de contrat avec passage de 2 à 1 imprimante
- Quid du modèle de photocopieur en place dans les bureaux de l'URPS qui est à priori un modèle qui n'est plus usité ? = RICO MPC 3005 = contrat de maintenance couvre les pièces sur la durée du contrat, si problème de pièces ils remplacent, c'est l'avant dernière génération finie de produire en 2021 => pièces ok jusqu'en 2031.
- Quid de l'imprécision du modèle de photocopieur qui n'apparaît pas du tout sur le contrat passé avec Nephyla.

La CAC recommande de demander plus de détails sur les modèles de matériel loués afin de bénéficier de modèles de dernière génération de façon claire et établie ; et d'éviter des problèmes de surfacturation.

Paritel

Accès à la fibre, wifi, abonnement téléphone... ? 385,20 euros TTC tous les trimestres (matériel de communication fourni par VIATELEASE / bailleur LEASECOM) + 107 euros TTC pendant 21 mois, voté en bureau a priori le 22 septembre 2022 sans certitude car aucun détail n'apparaît sur le nom ou le détail du montage de l'offre retenue.

- ⇒ Contrat très flou difficile à démêler impliquant 3 prestataires différents avec en pratique la perte de la fonctionnalité de transfert d'appel de poste à poste en interne de l'URPS IDEL.

DS

DS

DS

Analyse contrats forum 2023 et 2024 :

Contrat Konnekt

- Contrat Konnekt signé le 13 janvier 2023 = Absence de décision en AG pour donner pouvoir au président pour cette signature alors que la dépense dépasse les 15 000€, engage l'urps sur un montant global de 203.209 € TTC en prévisionnel sur le contrat, 30 000 € à la signature et 17 000 € le dernier jour de chaque mois pendant 7 mois => signature préalable à la validation par le bureau ou l'AG = signature qui n'a jamais été validée au final

- Pas de traçabilité de devis des 3 prestataires rencontrés ni pour présentation par le bureau ni par l'AG

- Décision de bureau le 5 janvier 2023 pour choix du prestataire, 5 membres du bureau présents, 5 votes pour Konnekt

- Absence de traçabilité de mise au vote du contrat final de Konnekt au bureau « La Société KONNEKT a présenté un budget prévisionnel initial d'un montant de 166.621 € hors soirée de gala et de 203.209 € incluant la soirée de Gala, sur la base de la location du Palais du Pharo les vendredi 29 et samedi 30 septembre 2023. Ce budget a été fixé en tenant compte des charges fixes et des charges variables selon des hypothèses préétablies de nombre d'exposants et de visiteurs. Ces charges variables pourront être vues à la hausse ou à la baisse en fonction de la commercialisation et, in fine de la fréquentation à l'issue de l'événement. »

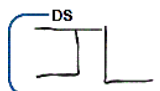
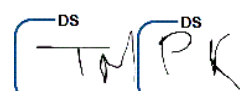
- Extrait CR Bureau du 20/3/2023

« Point 2 : Congrès

- Revoir le budget prévisionnel avec détails de chaque ligne, puis faire avenant au contrat en regard du nouveau prévisionnel.
- Revoir le cahier des charges détail des coûts sous traités/ inclus / externaliser. Voir ligne 69/70 éclaircissement à faire »
- Problème de traçabilité sur l'engagement de paiement des réservations des chambres d'hôtel
- Existence de 2 contrats archivés à l'URPS, signés par le président Poulain à 2 dates différentes
- Aucune facture disponible pour appuyer les versements effectués par la trésorière en poste
- Appel Mr Benichou le 29/01/24 = total paiement 2023 Konnekt 124 000 € (sans factures) au total et city cast 4000 € (facture OK MAIS le contrat signé ne prévoyait pas de paiement direct à cette structure)
- Problématiques multiples sur ce dossier :
 - Pas de traces de vote d'AG sur ce dossier
 - Pas de traces de dossier en commande publique (Cf rapport cour des comptes 2024)
 - Quid de la sous-traitance à la société city cast alors que la sous-traitance n'est pas autorisée dans le contrat

Contrat AGORA

Prestataire Forum 2024, Décision d'AG du 20/07/2023, appel d'offres de commandes publiques (dans le cadre d'une convention avec l'IESS Grades) puis choix sur le prestataire agora et pilotage du déroulé par le copil forum dédié appuyé par une décision d'AG 31/08/2023 => pas de problématique relevée sur ce contrat.

5. Irrégularités constatées sur les factures réglées en 2023

- **Factures travaux 21/12/2022** = 4120 € facture ok mais pas de devis comparatifs retrouvés, quid du respect de la mise en concurrence
- **Facture loge OM du 6/2/2023** = 3528 €, dépense pour 6 personnes classée en code analytique 2B1 (exercice coordonné) = justification ? Pas de compte-rendu disponible sur une éventuelle réunion l'après-midi, pas de traçabilité dans les compte-rendu de bureau sur la venue de la FCPTS au sein de l'URPS IDEL, pertinence d'une soirée à l'OM dans le cadre de cette codification ou dans celui de n'importe quelle autre codification
- **Remboursement frais forum IDEL hauts de France** : Attention au codage analytique 2A1, absence de compte-rendu.
- **NDF** : la CAC a constaté 1 note de frais présentant 3 demi-journées sur le même jour. Le système CALENDAR ne facilitant pas le repérage des « doublons » avec les 2 zones (agenda et hors-agenda / pas de classement chronologique automatique dans les zones).

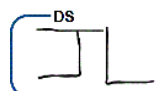
6. Revue des lignes de fonds dédiés

Plusieurs notes de frais en attente de règlement ont été identifiées (Cf. synthèse en bas de document).

7. Synthèse de l'analyse de la CAC

Les membres de la CAC après analyse détaillée des comptes et documents affiliés mettent en exergue la synthèse suivante décomposée comme telle :

- L'objectif affiché par le bureau en exercice sur le premier semestre 2023 de réduction des dépenses liées aux prestations requises par l'URPS IDEL PACA ne semble pas atteint. Les nouveaux contrats souscrits ne permettent pas une pleine comparaison avec les anciens au niveau de la qualité des prestations souscrites (paritel, expert-comptable, avocat, leasecom, ...). D'un point de vue financier, certains contrats ont été souscrits sur une offre d'appel inférieure aux besoins réels de notre institution ceci ayant nécessité l'ajout de plusieurs options onéreuses non anticipées. **La CAC s'interroge sur la réelle efficacité de ces changements de prestataires et propose pour l'avenir une étude comparative plus exhaustive et un vote de l'assemblée sur cette base, le tout dans une optique de bonne gestion financière de notre association.**
- Les **dépenses autorisées sans validation de l'AG doivent être plafonnées par catégories de dépenses** pour éviter le découpage des dépenses et engendrer des coûts cumulés dépassant le plafond défini dans le RI de l'URPS. (Ex : dépenses liées aux moyens de télécommunication)






- La CAC a relevé des contrats multi tiroirs rendant complexe la lisibilité des paiements et leurs traçabilités associées. Les représentants de la CAC n'ont pas été en mesure de retrouver toutes les décisions de bureau ou d'AG validant la contractualisation et la mise en œuvre des dits-contrats (leasecom, paritel, viateleasé ...). Les représentants de la CAC préconisent à l'avenir de **privilégier les contrats avec un paiement pour l'ensemble des prestations fournies**, il sera alors de la responsabilité du prestataire de prendre en charge la division des dépenses auprès de ses sous-traitants s'il y a lieu.
- Les dépenses de bouche réglées directement avec la carte de l'URPS, bien qu'autorisées, se sont révélées régulièrement au-delà des 15 euros par repas du midi (somme autorisée initialement pour les administrateurs en déplacement extérieur). Bien que non condamnables au sens d'un non-respect des statuts ou RI de notre URPS, cela soulève un questionnement éthique autour de l'équité de l'ensemble des administrateurs face à ces dépenses de repas : Au global 240 repas en moyenne à 20 euros,

Quid de la mise en adéquation des remboursements possibles par les administrateurs en déplacement sur un montant entre 20 et 25 euros par équité et par mesure d'alignement sur l'inflation.

- L'imprécision de certains comptes-rendus de bureau et d'assemblée générale en 2023, ressemblant plus à un relevé de décisions qu'à un réel compte-rendu des échanges, rend difficile la mission de contrôle de la CAC et ne va pas dans le sens de la protection des administrateurs dans leur ensemble tant au niveau de la réglementation interne qu'externe. **Les représentants de la CAC préconisent une amélioration du contenu de ces comptes rendus.**
- La CAC a pu constater que 5 administrateurs ne sont pas à jour de paiement de leurs IPR 2023 car ils n'en ont pas fait la demande malgré les multiples sollicitations du secrétariat, du président, du trésorier et de la présidente de la CAC. Une telle situation fait peser une incertitude sur la réalité financière de l'institution, **la CAC s'interroge sur l'opportunité de mettre en œuvre à l'avenir un document de renonciation à ces indemnités à la fin de chaque exercice afin d'éviter des reports de fonds inutiles et pouvant être sources d'erreurs.**

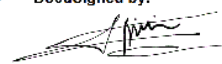
Signatures des membres de la CAC Le 11/03/2024

Mme LAVIGNE JESSICA


DocuSigned by:

 886EF7A6EB0240D...

Mr MUNINI THIERRY

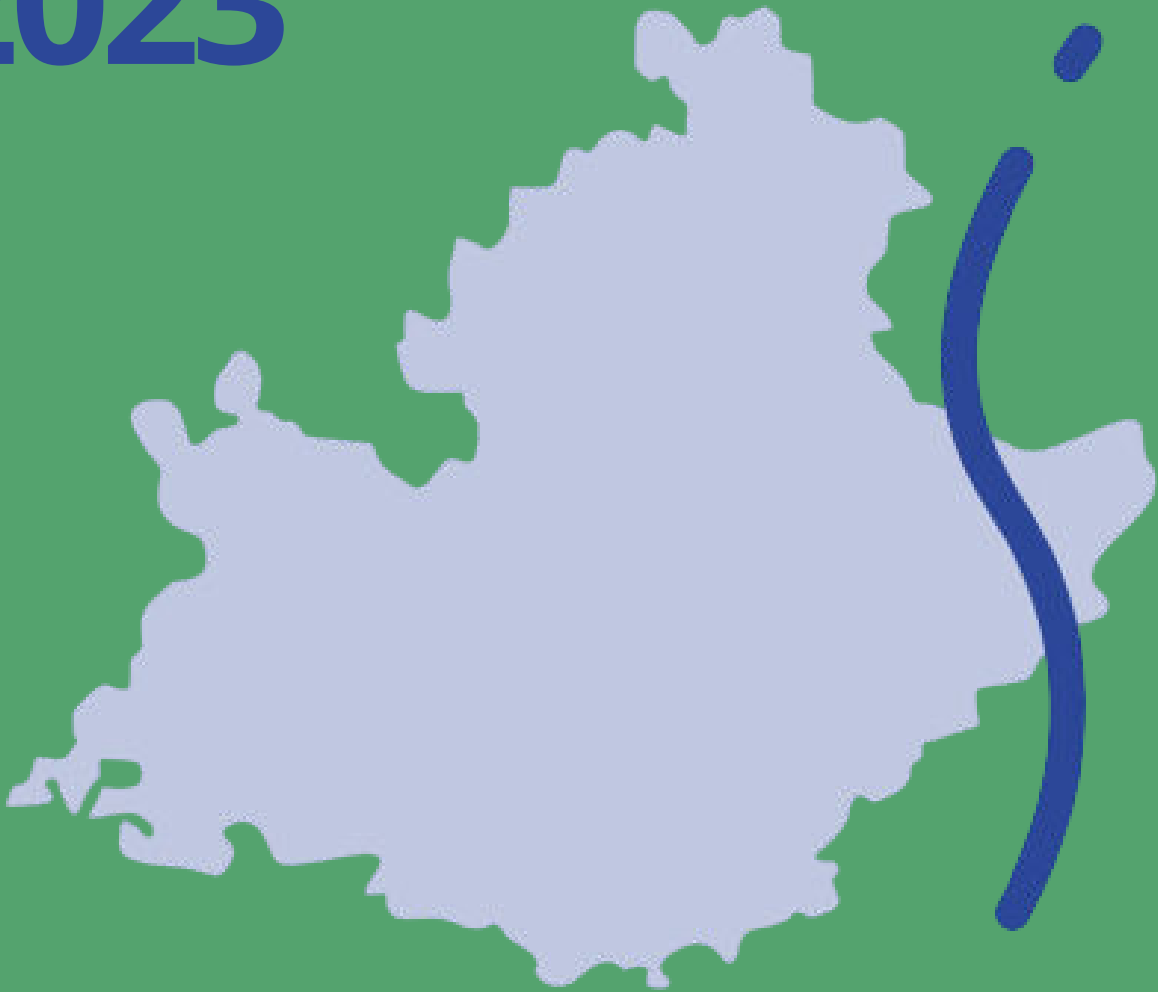
DocuSigned by:

 6F389D28E8E6450...

Mme KAISER PIERRETTE

DocuSigned by:

 B8242C9FA605404...

Mr BIDEAU JEAN-MICHEL

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2023



MARS 2024

Réalisé par
Thierry JULIEN,
Commissaire aux comptes

Thierry JULIEN

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel d'Aix

26 Rue Désirée Clary

13002 MARSEILLE

Tel 04.91.48.44.67 Fax 04.91.94.19.65

SIRET 443 644 737 00019

**URPS – INFIRMIERE PACA
UNION REGIONALE DES PROFESSIONS DE SANTE
DE LA REGION PACA
REGROUPANT LES INFIRMIERS**

Espace Valentine Bât A
1 Montée de Saint Menet
13011 MARSEILLE
Siret 751 235 086 00020

**RAPPORT GENERAL
du COMMISSAIRE aux COMPTES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

URPS – INFIRMIERE PACA
UNION REGIONALE DES PROFESSIONS DE SANTE
DE LA REGION PACA
REGROUPANT LES INFIRMIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Aux membres de l'URPS.

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'entité morale l'URPS, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité morale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe comptable concernant les faits caractéristiques de l'exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Au cours de l'exercice, il a été signé un contrat avec la société KONNEKT pour l'organisation du congrès régional des infirmiers PACA 2023 y compris l'organisation de la soirée de GALA pour un montant de 203 209 € TTC.

Il a été versé 124 048 € d'acompte en vue de cette prestation sans présentation de facture.

Ce contrat a été passé d'une part sans respecter les conditions de fond et de forme de la commande publique et d'autre part sans être soumis au vote de votre assemblée.

Le 19 juin 2023, il y a eu un changement de mandature au sein de votre union, qui compte tenu de ce qui précède a été contraint d'annuler l'organisation du dit congrès.

Dans les comptes 2023, il a été comptabilisé une provision pour litige à hauteur de 139 048 €.

De surcroît, la société KONNEKT a refusé de rembourser les avances faites par les exposants à hauteur de 19 000 €, pour ceux d'entre eux qui se sont manifestés auprès de l'URPS.

Malgré les démarches entreprises par l'URPS, cette dernière n'a pas pu obtenir la réédition des comptes auprès de la société KONNEKT.

La direction a déclaré qu'elle allait engager une procédure judiciaire à l'encontre de la société KONNEKT.

L'aléa propre à ce type de procédure, ne nous permet en l'état de quantifier l'éventuel impact financier futur dans les comptes de l'URPS.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

-Nous avons analysé l'application des principes comptables, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat,

-Nous avons vérifié que les principes comptables retenus par l'entité morale ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat,

-aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et les autres documents adressés aux membres de la personne morale sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité morale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité morale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

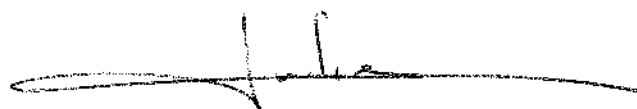
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité morale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Marseille, le 14 Mars 2024

Thierry JULIEN
Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 1 31/12/2023			Exercice N 2 31/12/2022		Ecart N 1 / N 2	
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement							
Frais de recherche et de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques...	49 266	49 266		2 345	2 345	100.00	
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
Terrains	38 500		38 500	38 500			
Constructions	127 480	64 107	63 373	69 747	6 374	9.14	
Installations techniques Matériel et outillage	55 936	43 501	12 435	15 927	3 492	21.93	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I	270 182	113 375	156 808	128 579	28 229	9.66	
Stocks et en cours							
Créances (2)							
Créances clients, usagers et comptes rattachés				19 809	19 809	100.00	
Créances reçues par legs ou donations							
Autres	147 014		147 014	125 113	21 902	17.51	
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	1 048 694		1 048 694	881 856	166 838	18.92	
Charges constatées d'avance (2)	22 855		22 855	16 077	6 778	42.16	
Total II	1 240 566		1 219 563	1 043 902	175 661	14.39	
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 490 748	113 375	1 377 373	1 172 481	204 892	14.90	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

TD

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	31/12/2022	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	682 287	682 287		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	306 675		306 675		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Défisits)	39 062	306 675	267 613	87,26
	Situation nette (sous total)	1 028 025	988 963	39 062	3,95
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 028 025	988 963	39 062	3,95
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	35 702	40 702	5 000	12,28
	Total II	35 702	40 702	5 000	12,28
PROVISIONS	Provisions pour risques	164 048	25 000	139 048	556,19
	Provisions pour charges				
	Total III	164 048	25 000	139 048	556,19
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	94 600	102 735	8 134	7,92
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	10 111	11 974	1 864	15,56
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	385		385	
	Instrument de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	105 096	114 709	9 613	8,38
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 167 872	1 169 374	1 602	0,14

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N° 1		Exercice N° 2	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
			Ecart N° / N° 1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service			26 869	100.00
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	679 194	1 076 749	397 555	36.92
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 779	1 730	1 049	60.64
Utilisations des fonds dédiés	5 000	160 197	155 197	96.88
Autres produits	57	5	52	NS
Total I	687 029	1 238 521	576 307	45.78
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	378 852	637 390	258 538	40.56
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 545	2 609	64	2.45
Salaires et traitements	84 362	198 088	113 725	57.41
Charges sociales	27 059	61 087	34 029	55.70
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 070	20 356	5 286	25.97
Dotations aux provisions	139 048		139 048	
Reports en fonds dédiés		35 702	35 702	100.00
Autres charges	2 185	1 218	967	79.39
Total II	645 119	956 483	577 325	57.23
I - Résultat d'exploitation (I - II)	41 910	282 038	98 982	35.10

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 491		1 168	113,21
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 491		1 168	113,21
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	2 491		1 168	113,21
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	40 399		310 267	86,98
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	2 192			2,13
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	2 192		2 192	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 528		3 591	63
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	3 528		3 591	63
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	1 356		1 591	62,80
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	691 712		1 266 717	45,39
Total des charges (II-IV+VI+VII+VIII)	652 650		960 942	37,02
5. EXCEDENT OU DEFICIT	39 062		306 675	87,26



ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Tableau de variation des fonds dédiés	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE (URPS) Infirmières PACA a été fondée sous forme associative le 8 février 2011.

Elle a pour but de contribuer à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en oeuvre.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 332 871.51 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 687 029.12 Euros et dégageant un excédent de 39 062.26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 19 juin 2023, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue afin de renouveler les membres du Bureau.

L'ensemble du Bureau en place été remplacé par les membres actuels.

Les comptes annuels de l'exercice 2022, qui faisaient état d'un excédent de 306.675,40 €, n'ont pas été approuvés par la Commission aux Comptes de l'URPS, ni lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 20 juillet 2023.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 266		
Terrains	38 500		
Constructions sur sol propre	127 480		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 782		
Installations générales agencements aménagements divers	16 868		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 427		2 859
TOTAL	219 057		2 859
TOTAL GENERAL	268 323		2 859

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			49 266	49 266
Terrains			38 500	38 500
Constructions sur sol propre			127 480	127 480
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 782	1 782
Installations générales agencements aménagements divers			16 868	16 868
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			37 286	37 286
TOTAL			221 916	221 916
TOTAL GENERAL			271 182	271 182

17

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	46 921	2 345		49 266
Constructions sur sol propre	57 733	6 374		64 107
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 782			1 782
Installations générales agencements aménagements divers	17 888	1 290		16 178
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 480	5 061		25 541
TOTAL	94 883	12 725		107 608
TOTAL GENERAL	141 804	15 070		156 873

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 345				
Constructions sur sol propre	6 374				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 290				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 061				
TOTAL	12 725				
TOTAL GENERAL	15 070				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	682 287				682 287
Report à nouveau					306 675
Excédent ou déficit de l'exercice	306 675		84 995		39 062
Situation nette	988 963		39 062		1 028 025
TOTAL I	988 963		84 995		1 028 025

77

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Doit remboursements		Montant global	Doit fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	40 702	40 702	5 000			35 702	35 702
INFO	5 000	5 000	5 000				
CPTS	35 702	35 702				35 702	35 702
TOTAL	40 702	40 702	5 000			35 702	35 702

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		139 048			139 048
Autres provisions pour risques et charges	25 000				25 000
TOTAL	25 000	139 048			164 048
TOTAL GENERAL	25 000	139 048			164 048
Dont dotations et reprises d'exploitation		139 048			

La provision pour risque de 25.000 €, concerne un contentieux prud'hommel, dont le jugement sera rendu au cours de l'exercice 2024.

La provision pour litige de 139.048 € constituée sur l'exercice 2023, concerne le sommes versées pour l'organisation du Forum 2023 qui ne s'est pas tenu, et pour lequel une action en recouvrement été engagée envers le fournisseur par l'association.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	299	299	
Divers état et autres collectivités publiques	12 000	12 000	
Débiteurs divers	124 078	124 078	
Charges constatées d'avance	22 855	22 855	
TOTAL	159 233	159 233	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	94 600	94 600		
Personnel et comptes rattachés	3 391	3 391		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 088	6 088		
Autres impôts taxes et assimilés	631	631		
Autres dettes	385	385		
TOTAL	105 096	105 096		

Créances :

La somme de 12.000 € correspond à un solde d'une subvention attribuée par l'ARS en 2021.

La somme de 124.078 € correspond aux comptes fournisseurs débiteurs, dont 124.048 € font l'objet de la provision pour litige.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	12 000
Total	12 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 813
Dettes fiscales et sociales	4 969
Autres dettes	385
Total	14 167

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	22 855
Total	22 855



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
ACOSS 2023	679 194
Total	679 194

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	1
Total	2

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7.200 euros, et correspond aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Annulation d'écritures bancaires 2021	2 192	77180000
Total	2 192	
Charges exceptionnelles		
- Location d'une Loge au Stade Vélodrome	3 528	67180000
Total	3 528	

Valoriser le rôle et les compétences des infirmiers libéraux pour un meilleur système de santé



CONTACT

Téléphone 📞

0491875438

Mail ✉️

contact@urps-infirmiere-paca.fr

Site internet 🌐

www.urps-infirmiere-paca.fr

Adresse 📍

1 montée de Saint-Menet,
Espace Valentine, Bâtiment A
13011, Marseille